



**Ottawa et Washington** réviseront leur collaboration sur le terrorisme *Page A 3*

**Importations de pétrole:** Greenpeace conteste les chiffres de TransCanada *Page B 1*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CV N° 245

LE DEVOIR, LE MERCREDI 29 OCTOBRE 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## CONFLIT D'INTÉRÊTS PKP prête de nouveau flanc aux soupçons

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le député de Saint-Jérôme, Pierre Karl Pélaudeau, prête le flanc à de nouveaux soupçons de conflits d'intérêts. L'élu a dénoncé à au moins deux reprises la décision du gouvernement libéral d'abaisser de 20% le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, et ce, même si Québecor en subit les contrecoups.

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie, d'entrepreneuriat, de PME et d'exportations a reproché fin juin au ministre Jean-Denis Girard de plomber la croissance d'une industrie «*extrêmement importante*» formée en «*grande majorité*» de PME. «*Vous avez réduit les crédits d'impôt. [...] Ça va avoir un impact l'année prochaine de presque 35 millions de dollars. Alors, entre vous et moi, est-ce que [...] vous considérez que ce genre de mesure va venir les aider?*», a-t-il lancé lors de l'étude des crédits du volet PME du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le candidat pressenti à la direction du Parti québécois est revenu à la charge jeudi dernier. Il a déploré de voir le gouvernement libéral aller à contre-courant de certains États américains, en choisissant de resserrer les incitatifs fiscaux destinés aux boîtes de production cinématographique ou télévisuelle. «*L'Etat de la Californie le comprend bien et propose d'augmenter les crédits d'impôt aux firmes évoluant dans le cinéma et le multimédia. [...] Alors que les États augmentent leur compétitivité, le gouvernement du premier ministre Couillard, lui, [la] réduit*», a-t-il écrit sur sa page Facebook en fin d'après-midi.

À Montréal, le vice-président principal Affaires corporatives et institutionnelles de Québecor Média, J. Serge Sasseville, invitait au même moment le gouvernement libéral à «*rehausser*» le crédit

VOIR PAGE A 10 : PÉLADEAU

## DERNIERS ADIEUX À UN MILITAIRE ASSASSINÉ



PETER POWER LA PRESSE CANADIENNE

Les funérailles du caporal Nathan Cirillo ont été célébrées, mardi, en présence de nombreux frères d'armes et du premier ministre Stephen Harper, à Hamilton, en Ontario. Le fils du disparu, Marcus, âgé de 5 ans, et tous les proches du militaire ont eu droit à une grande vague de sympathie. Des vœux et des fleurs leur ont été envoyés des quatre coins du pays. Des vigiles ont aussi été organisées à la mémoire du soldat victime d'un attentat alors qu'il montait la garde devant le cénotaphe, à Ottawa, mercredi dernier.

## RÉFORME DE LA SANTÉ

# L'avocat des patients sonne l'alarme

« Une atteinte importante aux droits des citoyens », dit Jean-Pierre Ménard

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

La population «*doit se réveiller*», car elle se fait passer sous le nez une réforme du réseau de la santé et des services sociaux qui la privera de droits primordiaux. L'avocat spécialisé en droit de la santé Jean-Pierre Ménard lance un cri d'alarme: «*Ça va beaucoup plus loin qu'une simple réforme de structure, analyse-t-il. On recule en matière de transparence, d'indépendance du réseau et d'imputabilité, et la population ne se rend pas compte de ce qui est en train de se passer.*»

Celui qui porte les causes des patients devant les tribunaux et défend les droits des usagers depuis plus de 30 ans est catégorique: «*Il y a une atteinte importante aux droits des citoyens*» dans le projet de loi 10 du ministre Gaétan Barrette. «*Cette réforme n'est pas rassurante du tout, et pendant ce temps, le débat se fait sans la population*», se désole-t-il en entrevue avec *Le Devoir*, en référence à l'absence de consultation dans l'élaboration du projet de loi et à l'intérêt mitigé suscité par la commission parlementaire qui se déroule ces jours-ci. Dans une lettre envoyée au ministre mardi, l'avocat lui fait part de ses vives inquiétudes.

Le plus grave impact de la réforme consiste à priver les patients du libre-choix de leur lieu de soins, lequel est pourtant garanti dans la loi sur la santé et les services sociaux. En fusionnant les établissements de santé en 19 établissements régionaux, légalement, le choix des patients est réduit à peau de chagrin. «*C'est une valeur fondamentale. On ne veut pas que notre mère soit placée dans n'importe quel CHSLD, on veut choisir où on accouche, où on se fait traiter*»



L'avocat Jean-Pierre Ménard

VOIR PAGE A 10 : SANTÉ

## AUJOURD'HUI



**Actualités** · Ville de Québec: qui doit payer pour conserver le patrimoine? Des propriétaires de bâtiments anciens déplorent le manque de soutien financier. *Page A 7*

**Le monde** · Moscou défie Kiev en donnant son soutien aux élections séparatistes de dimanche prochain dans l'est de l'Ukraine. *Page B 7*



Avis légaux..... B 4  
Décès..... A 4  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... A 4  
Sudoku..... B 7

## PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

# La perspective allemande tend à s'élargir



ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Des réservistes allemands transportés vers le front au cours de la Première Guerre mondiale

STÉPHANE BAILLARGEON

L'entrevue durait depuis quelques minutes, dans une salle du Goethe Institut à Montréal, quand la collègue s'est pointée pour tirer le portrait de l'interviewé. Les présentations d'usage ont suivi. Voici le professeur Jörn Leonhard, de l'Université de Fribourg, historien de la Première Guerre mondiale. Voici Annik de Carufel, photographe au *Devoir*, surnommée Mata Hari...

«*Wow! J'ai un chapitre entier sur Mata Hari dans mon livre, en chaîné le savant allemand, après les salutations. Elle est exécutée comme espionne en 1917 parce que le gouvernement français veut en faire l'exemple du danger féminin. Elle est abattue comme symbole d'une menace féminine, comme avertissement aux Françaises. C'est aussi une réponse à l'exécution d'Edith Cavell par les Allemands.*»



14-18  
CENT ANS  
APRÈS

VOIR PAGE A 10 : ALLEMAGNE

# HISTOIRE DE DON



DES VOLONTAIRES CANADIENS DU CECI SONT ALLÉS AU MALI APPUYER L'INSTALLATION DE CANTINES SCOLAIRES...

## OBJECTIF

CONTRER  
LA MALNUTRITION

STIMULER  
LA SCOLARISATION  
ET L'ÉCONOMIE  
LOCALE



## SOLUTIONS

1 REPAS/JOUR

250K REPAS  
PAR AN

CUISINÉS  
PAR LES FEMMES DU VILLAGE

6 TONNES  
DE CÉRÉALES

ACHETÉES LOCALEMENT



## RÉSULTAT

1879 ÉLÈVES  
EN SANTÉ



ET UNE COMMUNAUTÉ  
FIÈRE D'Y  
CONTRIBUER

AU MALI COMME DANS 17 AUTRES PAYS  
LE CECI CHANGE DES VIES



AIDEZ-NOUS À RACONTER D'AUTRES HISTOIRES. DONNEZ À CECI.CA.

# ACTUALITÉS

## La normalité conservatrice



MANON CORNELLIER  
à Ottawa

**J**eudi dernier, au lendemain de l'attentat qui a secoué la capitale fédérale, tous les parlementaires étaient à leur poste, déterminés à montrer qu'ils ne se laisseraient pas intimider. Le ton aux Communes était solennel. Le message en était un d'unité face à l'adversité.

«*Nous allons voir aux affaires du pays et nous allons nous montrer dignes de la confiance de la population*», a dit, ce matin-là, le premier ministre Stephen Harper. «*Dans cette enceinte, partout à Ottawa et dans l'ensemble du pays, nous mènerons les affaires du pays le plus normalement possible et, comme l'a si bien dit le premier ministre, notre présence ici aujourd'hui témoigne de cela*», a renchéri le chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas Mulcair. Et le chef libéral Justin Trudeau d'ajouter: «*Il est approprié que nous nous rassemblions immédiatement ici pour faire savoir au monde que les valeurs du Canada sont fortes, que nos institutions sont résilientes et que notre population est unie.*»

Le désir de reprendre le cours normal des choses était à l'ordre du jour. On ne croyait toutefois pas que cela voudrait dire le retour immédiat des mauvaises habitudes. On espérait que tout le monde aurait fait preuve d'une petite gêne à cet égard. Mais non!

Quelques heures à peine après ces paroles émues, les conservateurs ont présenté, comme prévu, leur dernier projet de loi budgétaire et, encore une fois, il s'agissait d'un projet de loi omnibus, un véritable cheval de Troie truffé de modifications à des lois n'ayant rien à voir avec le budget.

Cette pratique, à laquelle ce gouvernement a recours depuis 2007, est une véritable marque de mépris à l'endroit du Parlement. Confrontés à des projets de loi allant dans tous les sens et s'étalant sur des centaines de pages, les députés ne peuvent accorder l'attention requise à toutes les dispositions. Ils le peuvent d'autant moins que, si le passé est garant de l'avenir, le temps de débat sur ce nouveau projet sera fort probablement limité, tant en Chambre qu'en comités.



Minoritaires, les conservateurs utilisaient les projets de loi budgétaires omnibus pour forcer la main de l'opposition. Sachant qu'il y avait toujours au moins un parti qui ne souhaitait pas provoquer des élections précipitées en s'opposant au budget, le gouvernement en profitait pour faire adopter toutes sortes de mesures. On croyait cependant qu'une fois majoritaire, il mettrait fin à ces projets fourre-tout. Il y a plutôt pris goût.

Bien que moins monstrueux que celui de 2012, le projet de loi de mise en œuvre du budget 2014, présenté jeudi dernier, est un modèle du genre. Éléphantinesque, le C-43 modifie au moins 36 lois (sans compter les lois fiscales ou touchées par des dispositions transitoires ou corrélatives). Certaines modifications sont si importantes qu'elles auraient traditionnellement fait l'objet de projets de loi distincts. Ce n'est pas tout, il incorpore trois projets de loi nouveaux.

Ainsi, le gouvernement a inséré dans le projet C-43 la nouvelle Loi sur la station canadienne de recherche dans l'extrême Arctique (qui, en passant, met fin à la Commission des affaires polaires) et la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, un dossier chaud. Le gouvernement a aussi intégré un projet de loi présenté par un député conservateur afin de permettre aux provinces de refuser l'aide sociale aux demandeurs d'asile.

Pour respecter ses engagements internationaux, le fédéral modifie aussi la Loi sur les dessins industriels et la Loi sur les brevets, des changements qui s'étalent sur 34 pages. On trouve 17 pages de modifications à la Loi sur les télécommunications. Le régime des coopératives de crédit centrales et fédérales est complètement modifié. On crée un poste de président à l'Agence de la sécurité publique du Canada et on confirme la baisse des cotisations à l'assurance-emploi des petites entreprises.

On apporte aussi des modifications importantes à la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques dans le but de faciliter la recherche de personnes disparues. Ce projet, bien qu'attendu, est un exemple parfait de dispositions qui n'ont rien à voir avec le budget et qui devraient plutôt être étudiées avec soin par le Comité de la justice.



Il est trop tôt pour juger de la justesse de chacune de ces mesures, mais en usant de ce procédé, le gouvernement envoie le message qu'il ne veut pas que les parlementaires puissent se faire une idée et en débattre. Une séance d'information devait avoir lieu mardi soir pour les députés, mais en vue d'un débat qui commence dès cet après-midi.

Ces projets de loi omnibus s'ajoutent aux bâillons imposés à répétition, aux questions laissées sans réponse, aux documents refusés aux parlementaires, aux fonctionnaires du Parlement rabroués, aux comités forcés de siéger à huis clos et ainsi de suite. Tous ces stratagèmes contribuent à l'érosion constante de notre démocratie parlementaire et à transformer nos élus en figurants.

Protéger nos institutions ne se limite pas à les défendre contre le terrorisme ou des individus qui les ciblent. La meilleure façon de les préserver est de leur permettre de fonctionner comme il se doit.



John Kerry était en visite à Ottawa mardi, alors que Hamilton célébrait les funérailles du caporal Nathan Cirillo. Il s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères, John Baird, avant de rencontrer en fin de journée le premier ministre Stephen Harper.

### TERRORISME

## Ottawa et Washington réviseront leur collaboration

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

**I**l faut faire plus dans la lutte au terrorisme, prévient le secrétaire d'État américain. Les attaques perpétrées à Saint-Jean-sur-Richelieu et Ottawa la semaine dernière ont relancé les discussions sur la sécurité et la surveillance entre le Canada et les États-Unis. Chaque politique sera revue et des changements suivront, a prédit John Kerry en visite éclair à Ottawa.

Alors que le pays entier avait les yeux rivés sur Hamilton à l'occasion des funérailles du caporal Nathan Cirillo, tué au cénotaphe d'Ottawa mercredi dernier, John Kerry a tenu à faire un voyage express dans la capitale fédérale pour offrir en personne ses condoléances au ministre des Affaires étrangères et au premier ministre.

Le chef de la diplomatie américaine a pris soin de préciser que les deux gouvernements ont bien collaboré à la suite des événements de la semaine dernière — tous les gestes ont été posés, toutes les informations ont été partagées —, mais M. Kerry a nonobstant fait valoir que toutes les mesures de sécurité et de partage d'information seront revues, sans exception.

«*L'idée est de s'assurer que nous ne*

«*J'ai bon espoir que nous en viendrons à des ajustements, des changements, des ajouts qui assureront une plus grande sécurité que ce qui existe aujourd'hui*»

John Kerry, secrétaire d'État américain

*ménageons aucun effort, que toutes les politiques possibles sont réévaluées. Car nous avons l'obligation évidente de protéger nos citoyens. Et nous allons continuer d'être vigilants et agressifs en prenant toutes les mesures nécessaires pour ce faire*», a prévenu le secrétaire d'État.

Une réflexion qui mènera assurément à des correctifs. «*J'ai bon espoir que nous en viendrons à des ajustements, des changements, des ajouts qui assureront une plus grande sécurité que ce qui existe aujourd'hui*», a prédit John Kerry, en point de presse aux côtés de son homologue canadien John Baird.

Le ministre canadien des Affaires étrangères a d'ailleurs confirmé qu'Ottawa étudie «*ce que [le Canada] peut faire de plus pour combattre cette menace, tant ici qu'à l'étranger*». «*Je crois que les Canadiens s'attendent à*

*ce que nous nous assurons que nous faisons tout ce qui est raisonnablement possible pour protéger leur sécurité*», a-t-il plaidé à son tour, dans les bureaux de son ministère. La collaboration entre les deux voisins est «*remarquable*» et «*efficace*», a insisté M. Baird. Et malgré les craintes de certains législateurs américains quant à l'étalement de la frontière canado-américaine, «*un terroriste n'est jamais parvenu à attaquer les États-Unis en traversant la frontière canadienne. Et vice versa*», a-t-il tenu à souligner.

À Washington, le département d'État avait tenu une séance d'information avec les journalistes internationaux en prévision de ce voyage éclair de M. Kerry à Ottawa. Les fonctionnaires ont souligné, selon La Presse canadienne, que la relation entre les deux pays se porte bien, et ce, sur tous les sujets:

Ebola, lutte contre le groupe armé État islamique, sécurité frontalière. Néanmoins, les deux pays en feront plus sur ce dernier front, a laissé entendre M. Kerry mardi.

### Le fléau terroriste

Le secrétaire d'État s'est engagé à «*travailler encore plus étroitement*» avec le Canada «*afin de dissuader et prévenir les attaques terroristes*». À l'instar des conservateurs à Ottawa, M. Kerry est persuadé que l'attaque à Ottawa était un acte terroriste. La lutte contre l'extrémisme religieux est «*le défi de notre génération*». Les États-Unis et le Canada, et leurs alliés où nécessaire, «*vaincront ceux qui défendent et qui commettent des activités terroristes, exposeront leur hypocrisie, et nous gagnerons la guerre des idées*», a-t-il lancé.

À son arrivée à Ottawa, M. Kerry est passé par le Monument commémoratif de guerre — où le caporal Nathan Cirillo a été abattu mercredi dernier — et il y a déposé une gerbe de fleurs.

Le secrétaire d'État a en outre rencontré à huis clos le premier ministre Stephen Harper en fin d'après-midi, lui indiquant que le président Barack Obama tenait à lui transmettre ses condoléances.

Le Devoir

### SOUS-TRAITANCE

## Le milieu communautaire outré de la solution Leitão

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

**L**e milieu communautaire dénonce avec indignation les propos tenus par le ministre des Finances Carlos Leitão lundi.

Devant l'Association des économistes du Québec, M. Leitão a affirmé que la prestation publique de service n'était pas nécessaire, ouvrant la porte à une sous-traitance au privé et aux groupes communautaires à but non lucratif. «*Il y a énormément d'organismes communautaires qui peuvent livrer des services sociaux. Ça coûte moins cher que s'il s'agit d'un réseau*», a-t-il déclaré. Il a donné l'exemple des services aux enfants handicapés.

«*Nous nous indignons parce que le gouvernement présente cela comme une avenue pour économiser, en profitant de façon éhontée du fait que les conditions de travail sont moins bonnes dans le communautaire qu'au public!*», s'insurge en entrevue Mercédez Roberge, de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.

«*Dans le domaine de la santé et des services sociaux, la sous-traitance, souhaitée par le ministre Leitão, va à l'encontre des principes fondateurs de notre système de santé que sont la gestion publique, l'intégrité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité des soins de santé. Nous nous opposerons vigoureusement à cette atteinte aux*

«*On ne deviendra pas les sous-traitants de l'État!*»

Mercédez Roberge, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

droits!», a indiqué mardi dans un communiqué Nancy Bouchard, de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires.

«*Nous ne sommes pas une solution de remplacement aux services publics*», explique M<sup>me</sup> Roberge. Elle ne digère pas que le ministre ait qualifié les organismes de «*réseau étatique*». «*Le financement moyen d'un groupe communautaire provient à moins de la moitié de subventions, rappelle-t-elle. Les groupes communautaires sont là pour prendre leurs propres décisions et pas pour être le lieu d'orientation d'un réseau public qui ne peut rendre les services, on ne deviendra pas les sous-traitants de l'État!*»

M<sup>me</sup> Roberge affirme que le milieu se battra bec et ongles, tant pour le maintien des services publics que pour la préservation de l'indépendance du milieu communautaire.

Le Devoir

### ÉPREUVE DE FRANÇAIS

## Bolduc veut permettre des exceptions exceptionnelles

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire  
à Québec

**T**out en affirmant que les étudiants du cégep devront tous réussir l'épreuve uniforme de français pour obtenir leur diplôme d'études collégiales (DEC), Yves Bolduc a réitéré qu'il y aura des exceptions, mais de rares exceptions.

«*C'est l'exception de l'exception*», a déclaré le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à l'Assemblée nationale quand il fut questionné par le porte-parole de la Coalition avenir Québec en matière d'éducation, Jean-François Roberge.

«*J'en appelle à votre sens humain*», a lancé Yves Bolduc. «*S'il est démontré qu'un étudiant a une problématique très particulière, le cas exceptionnel — un exemple: une dyslexie sévère —, est-ce qu'on pourrait accepter comme société une façon d'évaluer différemment, de permettre à cette personne d'avoir un métier?*»

### Un DEC sans français

Si Yves Bolduc fait à ce sujet dans les nuances afin de faire du sur-place, il en va tout autrement de sa position sur la création d'un nouveau «*certificat d'études collégiales techniques*» (CECT) qu'a recommandée l'ancien directeur

de cégep Guy Demers, dans son rapport sur l'offre de formation collégiale. Un étudiant qui n'aurait pas réussi ses épreuves de français ou de philosophie pourrait obtenir ce nouveau diplôme technique et rejoindre ainsi rapidement le marché du travail.

«*Que ce soit au niveau technique ou au niveau de la formation pré-universitaire, on doit passer les examens de français, les examens de philosophie [...]. Pour nous, c'est un incontournable*», a-t-il affirmé mardi, faisant volte-face.

Il y a un peu plus d'une semaine, Yves Bolduc annonçait pourtant, dans un communiqué, «*la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers*» pilotée par une équipe de fonctionnaires de son ministère.

Pour Jean-François Roberge, le ministre «*est en train d'ouvrir la porte à une diplomation à la carte*». Le député de Chambly s'est demandé si les exceptions, «*ce n'est pas la solution libérale pour augmenter le taux de réussite et lutter contre le décrochage*».

La porte-parole péquiste en matière d'enseignement supérieur, Véronique Hivon, estime qu'en offrant ce certificat d'études techniques, on rendrait facultative la formation générale au cégep, qui doit pourtant «*former des citoyens, non seulement des travailleurs*».

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## COMMISSION CHARBONNEAU

## Le Canada néglige les lanceurs d'alerte

LIA LÉVESQUE

La loi fédérale qui vise à protéger les dénonciateurs part peut-être d'un principe louable, mais elle ne donne guère de résultats, a déploré l'organisation Transparency International devant la commission Charbonneau.

L'organisation internationale qui prône la lutte contre la corruption et la transparence a livré ses réflexions à la commission d'enquête, mardi. Elle s'est notamment attardée à la protection des lanceurs d'alerte ou dénonciateurs. Avant Transparency International, des syndicats québécois représentant des employés de la fonction publique étaient d'ailleurs arrivés à la même conclusion devant la commission Charbonneau, il y a quelques jours.

D'abord, la loi fédérale ne prévoit aucune protection pour les dénonciateurs travaillant dans le secteur privé, a déploré M<sup>e</sup> Paul Lalonde, de Transparency International. De plus, il existe un mécanisme de plainte pour les dénonciateurs qui s'estiment victimes de mesures de représailles à cause de leur dénonciation, mais le processus fait visiblement défaut. Environ 200 dénonciateurs se sont plaints au commissaire, a illustré M<sup>e</sup> Lalonde. Six plaintes ont mené à une enquête et « dans aucune de celles-ci le commissaire a donné raison au dénonciateur », a-t-il résumé.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Malgré leur utilité dans la lutte contre la corruption, les lanceurs d'alerte sont, de l'avis de plusieurs, mal protégés au Canada.

Il ne semble pas non plus y avoir de suivi quant à ce qui arrive à celui qui a été dénoncé pour son comportement fautif, a souligné l'organisme.

La juge France Charbonneau s'en est étonnée. « Est-ce que dans ces centaines de dénonciations, il y a quelque chose qui a été fait relativement aux gens qui étaient dénoncés? Est-ce qu'il y a eu une suite? » « Non, zéro », a répondu M<sup>e</sup> Lalonde. « Donc, ça veut dire que même les gens qui ont été dénoncés sont restés en poste ou ont été promus? », a demandé la juge. « Exact », a répondu le témoin.

L'organisme a approuvé la suggestion de M<sup>e</sup> Geneviève Cartier, la directrice de la recherche de la commission qui in-

terroge les témoins experts, voulant qu'il faille mandater l'entité qui reçoit la dénonciation afin qu'elle s'assure de canaliser vers la bonne tribune le cas de celui qui a été dénoncé.

Sur un autre plan, Transparency International a aussi souligné le fait que malgré les accords commerciaux et conventions signés par le Canada et le Québec, encore trop peu d'entreprises étrangères déposent des soumissions pour les contrats publics.

## Financement et blanchiment

Deux autres experts ont comparu devant la commission d'enquête, mardi, abordant notamment la question du finan-

« [Six plaintes ont mené à une enquête et] dans aucune de celles-ci le commissaire a donné raison au dénonciateur »

Paul Lalonde,  
Transparency International

cement des partis politiques et de la corruption.

Le professeur de criminologie Michael Levi, de l'Université de Cardiff, au Royaume-Uni, a dit croire que l'on pouvait considérer le financement illégal des partis politiques comme une forme de blanchiment d'argent, dans certains cas.

Ces contributions illégales faites aux partis politiques pourraient être traitées comme une forme de blanchiment d'argent lorsque l'argent qui sert au don a été obtenu grâce à des activités criminelles et qu'il sert ensuite à huiler les rouages de la corruption dans le but d'obtenir des contrats.

La Presse canadienne

## EBOLA

## Malgré des progrès, la vigilance reste de mise

MÉLANIE LOISEL

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a appelé, mardi, la communauté internationale à ne pas baisser les bras même si la bataille contre l'Ebola commence tranquillement à porter ses fruits. La plupart des grandes organisations internationales constatent des progrès sur le terrain, mais le virus pourrait se répandre de plus belle si les mesures prises pour le contenir sont allégées.

« Nous avons toujours besoin d'urgence d'équipes médicales étrangères formées pour se déployer dans la région », a lancé le secrétaire général à Addis-Abeba en Éthiopie alors qu'il effectuait une tournée dans l'est de l'Afrique avec le président de la Banque mondiale (BM). « Nous allons avoir besoin d'un flux continu d'au moins 5000 intervenants en santé d'en dehors de la région avec des rotations régulières », a d'ailleurs indiqué le dirigeant de la BM, Jim Yong Kim.

## Manque de soignants

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a confirmé qu'une vingtaine de centres de traitement sur les cinquante prévus manqueraient toujours de person-

nel médical qualifié. « Plus longtemps l'épidémie fait rage, plus grand est le risque d'une propagation à d'autres pays. Le Mali en est le dernier exemple », a souligné Ban Ki-moon, alors qu'une cinquantaine de personnes étaient encore en quarantaine, dont une dizaine dans la capitale, Bamako.

Malgré les risques de contamination toujours très élevés, la situation s'améliore tout de même sur le terrain. Au Liberia, où il y a eu plus de 5000 morts, la Croix-Rouge a annoncé qu'il y a une diminution des cas recensés. « On n'a pas besoin d'être un grand scientifique pour en conclure que le nombre de cas baisse », a noté le responsable Fayah Tamba en s'empressant d'ajouter qu'il ne faut toutefois pas crier victoire trop vite.

L'OMS a aussi tempéré la vague d'optimisme dans la région en affirmant qu'il était encore « trop tôt pour dire s'il y a une véritable réduction ». Le président américain Barack Obama a aussi indiqué que la vigilance demeurerait de mise tout en saluant les progrès enregistrés au Liberia, en Guinée et en Sierra Leone. De la Maison-Blanche, il a signalé que « cette maladie peut être maîtrisée et [qu']elle sera vaincue. »

Avec l'Agence France-Presse  
Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel :  
petitesannonces@ledevoir.com

160  
APPARTEMENTS ET  
LOGEMENTS À LOUER

4031 Lacombe - Près U de M  
Couple recherché, propriétaire  
occupant. Grand 6 1/2, 2 s.d.b.  
rénovées. Electros inclus.  
Haut de duplex. 514 343-4679  
http://photobucket.com/lacombe

CENTRE-SUD CONDO 3 1/2  
1925 Alexandre Desève  
1 c.c. fermée, 4 électros, terr., asc.  
Pas d'animaux. Libre maintenant  
875 \$ + Hydro. 514-649-2535

DISCRIMINATION  
INTERDITE

La Commission des droits de la  
personne du Québec rappelle que  
lorsqu'un logement est offert en lo-  
cation (ou sous-location), toute per-  
sonne disposée à payer le loyer et  
à respecter le bail doit être traitée  
en pleine égalité, sans distinction,  
exclusion ou préférence fondée sur  
la race, la couleur, le sexe, la grosse-  
sese, l'orientation sexuelle, l'état  
civil, l'âge du locataire ou de et à  
ses enfants, la religion, les convic-  
tions politiques, la langue, l'origine  
ethnique ou nationale, la condition  
sociale, le handicap ou l'utilisation  
d'un moyen pour pallier ce handi-  
cap.

OUTREMONT - ADJ.  
7 1/2, haut de duplex (condo),  
détaché, réno. Près de UdeM,  
HEC, métro. Les entrées, loyer,  
1 1/2 s/bain, grande terrasse  
arrière, pas d'animaux. Libre  
1800 \$ n.c. 514 737-2341

PETITE PATRIE-3 1/2 impeccable  
Beau quartier tranquille. Pr de tout.  
a.c. Libre. 850\$ 438 380-9540

VILLE MONT-ROYAL - 3 1/2  
Disponible immédiatement.  
Superbes logements rénovés,  
chauffés, spacieux, bois franc,  
chauffés. Près des parcs, écoles,  
services, train, bus, métro. Venez  
nous rencontrer pour visite.  
(514) 738-5281

VMR - GRAND 4 1/2 RÉNOVÉ.  
Salon double. Tranquille.  
Stationnement. Libre. 900\$.  
514 386-5997 514 589-7013

164  
CONDOMINIUMS À LOUER

**PLATEAU  
Platopolis 2014**  
Condo béton, 3 cac,  
4e étage, ascenseur,  
électros haut de gamme,  
s/meublé, garage,  
vue sur Mt-Royal. 2550 \$  
**PIERRE GADOUA**  
514 381 8553  
Crt immo agréé, Excelisior Ctr

PLATEAU - CONDO  
Face parc Latontaine près Rachel.  
Luxeux 4 1/2, 3 puits de lum,  
3ème. Foyer, a/c, 2 balcons. Stat.  
Libre. 1 715\$ 514 653-1820

165  
PROPRIÉTÉS À LOUER

**VAUDREUIL-  
DORION**  
Idéal pour travailleurs  
autonomes, à domicile.  
Rue Ranger à 35 min. de  
MTL. Secteur résidentiel,  
paisible, gr. terrain, 3 ch.,  
2 sdb, chauff. élect., stat.  
3 voitures, repeint. LIBRE.  
1 025 \$  
514-453-4638

CHATEAUGUAY Charmant cot-  
tage frais peint, 3 c.c.+1, 2 s. de b.  
Jaccuzi, s. à diner, Boisées.  
Beaucoup de cachet. Ensoleillé.  
Electros, solarium et balcon don-  
nant sur rivière et piste cyclable.  
Grands rangements + terrain privé.  
Garage + stat. Très bien situé.  
Réf. Libre 1 175\$/m  
514 951-7042

170  
HORS FRONTIÈRES EUROPE  
À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars  
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08  
Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin  
Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le  
quartier médiéval de Nyons.  
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée.  
Terrasse ensoleillée. Internet.  
www.bonnevisite.ca/nyons  
mariehalarie@gmail.com  
819 658-1218

303  
ANTIQUITÉS

ENCAN GÉNÉRAL  
MTM International  
Antiquités, jouets, tableaux, objets  
militaires... Samedi 1er nov. 12H  
1950 Ste-Catherine Est. MTL  
Expo : vend. 31 oct. De 10H à 21H  
mtminternational.ca  
514-527-1526

307  
LIVRES ET DISQUES

\*Librairie Bonheur d'Occasion\*  
achète à domicile livres de qualité  
en tout genre. 514 914-2142  
1317, av. du Mont-Royal Est

## COLLECTIONS

TIMBRES ACHETÉ  
Collection ou Accumulation.  
514 775-8036

515  
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE  
OU RALENTIT ?  
Mise à jour et réparation  
P.C., Mac et portables.  
10 ans d'exp. Service à domicile.  
514 573-7039 Julien

560  
ENTRETIEN, RÉNOVATION

RÉNOVATION LEBLOND et Fils  
Si vous pouvez l'imaginer,  
nous pouvons le réaliser !  
www.renovationleblond.com  
514 377-5355

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

EN CONSTRUCTION MAINTENANT  
Centre de villégiature unique!

## 309

WHITLOCK WEST  
Hudson, Québec

(450) 458-5688 • www.whitlockwest.com

Me Nicole Pelletier

7 septembre 1937 – 22 octobre 2014

Paisiblement, entourée de son amour de toujours, de ses filles, de sa sœur et son frère, elle est partie retrouver ceux qui l'ont précédée ce 22 octobre 2014.

Elle laisse dans le deuil son mari Gilles Sauvé; ses filles Claude-Marie (Michel) et Ève-Stéphanie (Benoit); ses cinq petits-enfants adorés : Victoire, Maximilien, Alexandre, Louis-François et Frédérique; ses frères et sœurs : Francynne, Paul-André (Nathalie), Chantal et Richard ainsi que de nombreux beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et amis.

Née à l'époque pas si lointaine où l'on éduquait d'abord les garçons, elle a d'abord été secrétaire puis femme au foyer et ensuite, avec le support de son mari, a repris ses études et obtenu son baccalauréat en droit à l'aube de ses 40 ans. Elle a ensuite pratiqué en droit de la famille et de la jeunesse pendant plusieurs années avant de prendre sa retraite et parcourir le globe tantôt en famille, tantôt entre amis, mais toujours avec son amour.

Encore récemment, elle nous disait combien elle avait une belle vie! C'est le cancer qui l'aura emportée rapidement alors qu'elle avait encore plein de projets et le souhait de voir chacun de ses petits-enfants graduer dans un domaine qui les passionne.

La famille recevra les condoléances au :

Complexe Funéraire Mont-Royal  
1297 Chemin de la Forêt  
Outremont H2V 2P9  
514-279-6540  
www.mountroyalcem.com

le jeudi 30 octobre 2014 de 18h à 21h. Le service religieux sera célébré en l'église St-Germain d'Outremont (28 avenue Vincent-D'Indy, Montréal, H2V 2S9) le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014 à 11h.

Vous qui savez combien elle aimait les lys et les roses, svp prenez le temps d'offrir des fleurs, en sa mémoire, à quelqu'un que vous aimez et si vous le souhaitez, un don à Leucan serait apprécié.

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

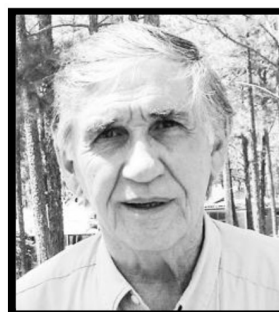
101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

101  
PROPRIÉTÉS À VENDRE

## AVIS DE DÉCÈS



Drouin, Pierre (p.m.é.)  
1931-2014

M. l'abbé Pierre Drouin, prêtre des Mission-Étrangères, est décédé à Laval, le 26 octobre 2014, à l'âge de 83 ans et 2 mois. Né à Montréal le 12 août 1931, il était le fils de feu Vincent Drouin et de feu Rose-Alma Lavallée. Il a fait ses études secondaires au Collège André-Grasset de Montréal et ses études théologiques au Grand Séminaire des Missions-Étrangères de Pont-Viau. Ordonné prêtre le 29 juin 1956, il va d'abord faire des études à Rome (1957-59) puis il part pour le Honduras le 11 janvier 1960 où il a été missionnaire jusqu'en 2010. Durant ces années, il a aussi travaillé au Canada au Service de l'animation missionnaire (1974-77) et exercé du ministère au Guatemala (1977-79). Au Honduras, il a été Supérieur régional et aussi Directeur général du Centre de Spiritualité El Tabor dans le diocèse de Tegucigalpa.

Il était le frère de feu Jacques (Denise Allaire), Lise (feu Henri Clermont), feu Monique, Estelle (feu Jacques Dupuis). Il laisse aussi dans le deuil ses confrères missionnaires, ainsi que des neveux, des nièces et de nombreux autres parents et amis.

Une veillée de prières aura lieu à la Maison centrale de la société des Missions-Étrangères, située au 180 place Juge-Desnoyers, Laval (Pont-Viau), H7G 1A4, le jeudi 30 octobre 2014 à 19h30. Ses funérailles seront célébrées dans le même lieu, le vendredi 31 octobre à 14h. L'inhumation de ses cendres aura lieu le dimanche 2 novembre au cimetière du même endroit. À sa mémoire, des dons à la Société des Missions-Étrangères seraient grandement appréciés.

Tél : 450-667-4190 Téléc : 450-667-4194

Courriel : smepa@smelaval.org

Web : http://www.smelaval.org

Direction :

**MAGNUS POIRIER**  
T: 514 727-2847  
www.magnuspoirier.com

Communiquez avec  
Le Mémoriel  
pour publier :

- Avis de décès • Faire-part
- Remerciements • Condoléances
- Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel  
1855, rue Du Havre, bureau 107  
Montréal, Qc, H2K 2X4

Télé: 514 525-1149

Télé: 514 525-7999

necrologie@lememoriel.com

Le mémoriel

Besoin  
d'information?  
Besoin  
de support?

Allergique?  
Pas de panique!



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tél./Télé. : (514) 990-2575  
www.aqaa.qc.ca

## ACTUALITÉS

LANGUES OFFICIELLES

## Air Canada n'a pas à payer pour ses fautes

Un couple de Franco-Ontariens qui estimait que ses droits linguistiques n'avaient pas été respectés a perdu sa cause en Cour suprême

PHILIPPE ORFALI

à Ottawa

Défaite de taille pour deux Franco-Ontariens qui contestaient devant les tribunaux la portée de la Loi sur les langues officielles. Les droits linguistiques de Michel et Lynda Thibodeau ont bel et bien été bafoués à profusion par Air Canada. Ils devront toutefois se contenter des seules lettres d'excuses qu'ils amassent depuis des années dans une filière.

Air Canada n'a pas à mettre en place un système de suivi des violations des droits linguistiques de ses passagers, conclut la Cour suprême. Le transporteur n'aura pas non plus à dédommager le couple, à qui la Cour fédérale avait d'abord accordé 12 000 \$.

Même si la Loi sur les langues officielles prévoit la possibilité de dédommager des plaignants pour les torts causés lorsque des services ne sont pas offerts dans la langue de leur choix, une réparation n'est pas «convenable et juste» si elle contrevient aux obligations prévues dans la Convention de Montréal, qui régit le transport aérien international, conclut le plus haut tribunal du pays dans une décision partagée à cinq voix contre deux.

L'ordonnance structurelle prononcée par le juge de la Cour fédérale en 2011 forçant Air Canada à «instaurer des procédures et un système de surveillance visant à rapidement identifier, documenter et quantifier d'éventuelles violations à ses obligations linguistiques [...]» est également invalidée. Les magistrats la jugent trop floue, et elle «risque de donner lieu à d'incessantes procédures», selon eux.

## Revers de taille

Il s'agit d'un revers important pour Michel et Lynda Thibodeau, un couple de francophones d'Orléans, près d'Ottawa, qui dénonce depuis quatorze ans les bévues linguistiques dont ils sont victimes à bord du transporteur national. Depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles, il y a près d'un demi-siècle, Air Canada figure année après année tout au haut de la liste noire des pires violeurs de la LLO compilée par le commissaire aux langues officielles.

Pas moins de 608 plaintes ont été acheminées au Commissariat depuis 2010. La partie visible de l'iceberg, selon l'organisme. «C'est toujours un mystère pour moi qu'ils ne changent pas



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR  
La Convention de Montréal, qui régit le transport aérien international, prime les dispositions de la Loi sur les langues officielles.

malgré les outils technologiques qui existent et le fait que plus de Canadiens que jamais sont bilingues», a affirmé Graham Fraser, mardi.

Mais Michel Thibodeau refuse de parler de défaite. Le fonctionnaire fédéral estime que son épouse et lui sont malgré tout parvenus à faire avancer la cause de la francophonie à l'extérieur du Québec.

«Comme francophone, comme citoyen, je me suis levé contre Air Canada. J'invite les francophones à ne pas baisser les bras. Il faut dire à Air Canada de cesser de violer nos droits. Plus il y aura de plaintes, plus cela les fera changer.»

Ce n'est qu'une question de temps avant que d'autres recours judiciaires en lien avec les obligations linguistiques d'Air Canada apparaissent devant les tribunaux, selon l'avocat des Thibodeau, Ronald Caza.

Air Canada ne cherchait pas à réduire ses obligations en matière de langues officielles, a souligné l'avocate de la compagnie, Louise-Hélène Sénécal. «C'est certain que les obligations nous placent dans une position différente des autres transporteurs aériens. Si le gouvernement considère que les langues officielles sont si importantes, il devrait

les imposer à tous les transporteurs au Canada. Ça devrait être sur un pied d'égalité. Si c'est une valeur canadienne que la société juge importante, il faudrait qu'il y ait une équité», a-t-elle toutefois ajouté en point de presse.

La compagnie aérienne a transporté 35 millions de personnes et n'a récolté que 51 plaintes l'an dernier, a-t-elle souligné. Malgré ses efforts, l'entreprise continue d'éprouver des difficultés à recruter du personnel bilingue à l'extérieur du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la région de la capitale nationale.

Rappelons qu'en tant qu'ancienne société d'État, Air Canada a toujours l'obligation d'offrir ses services en anglais et en français. L'assujettissement du transporteur à la Loi sur les langues officielles ne posait aucune ambiguïté, mais l'entreprise continue d'interpréter ses obligations linguistiques de façon réductrice.

La décision de la Cour suprême devait tomber vendredi dernier, mais a été exceptionnellement reportée à mardi en raison de l'attente au parlement, la Cour suprême étant située à côté du parlement.

Le Devoir

## Une nuit pour digérer le mammoth

Ottawa — Les partis d'opposition ne seront pas totalement dans le noir à propos de ce que contient l'énorme projet de loi budgétaire déposé jeudi dernier, au lendemain de la fusillade au parlement. Les 401 articles du projet de loi de 478 pages ont été expliqués mardi soir jusqu'à tard dans la nuit par des fonctionnaires lors d'une séance d'information. La séance avait débuté à 19 h. L'opposition était outrée, d'autant plus que le débat à la Chambre des communes sur le projet de loi C-43 devait commencer dès le lendemain. «Bonne chance pour digérer 460 pages de législation technique et pour comprendre ce que ça veut vraiment dire pour le Canada et l'économie», a ironisé le député néodémocrate Nathan Cullen. «Qui doit-on envoyer à ce genre de briefing pour l'opposition pour comprendre ce projet de loi?», a-t-il demandé. Le projet de loi C-43 modifie en effet diverses politiques fédérales, allant de la banque de données génétiques aux services sociaux offerts aux réfugiés.

Le Devoir

## Procès Magnotta: les détails de l'arrestation à Berlin

La cavale à l'international de Luka Rocco Magnotta s'est terminée abruptement en juin 2012 dans un café Internet de Berlin, lorsqu'il a admis lui-même être celui que les autorités cherchaient, ont appris mardi les jurés de son procès pour meurtre. Il a toutefois d'abord tenté de cacher son identité. Il lui a dit qu'il se nommait Kirk Trammell, qu'il était un touriste de New York et qu'il n'avait aucune carte d'identité sur lui, a dit le policier Marc Lilge, au procès pour meurtre de Magnotta, mardi. M. Lilge a continué de le questionner, alors que Magnotta bégayait, tremblait et suait. Puis, il a avoué qu'il était. «Je pense qu'il était soulagé, en quelque sorte, parce qu'il souriait» dans la voiture, en route vers le centre de détention, a dit le policier.

La Presse canadienne

## Bourque présente ses excuses

Moncton, N.-B. — Justin Bourque a présenté ses excuses, mardi, pour les fusillades du 4 juin dernier à Moncton lors desquelles il a tué trois agents de la Gendarmerie royale du Canada et en a blessé deux autres, affirmant que ses explications données à la police pour le carnage étaient les paroles d'«un raté arrogant». Bourque s'est adressé à la Cour lors de l'audience de détermination de sa peine juste avant qu'elle ne soit ajournée jusqu'à vendredi, lorsqu'une décision sera rendue.

La Presse canadienne



ASSOCIATED PRESS/NASA TV

## Une fusée en route vers la station spatiale explose au décollage

La fusée Antares de la société américaine Orbital Sciences transportant la capsule non habitée Cygnus à destination de la Station spatiale internationale (ISS) a explosé quelques secondes après son lancement mardi soir. «Il n'y a eu aucun blessé et aucun membre du personnel de la base n'est manquant», a indiqué la NASA sur son site Internet. «L'explosion s'est produite peu après le lancement», avait expliqué un peu plus tôt un commentateur de la télévision de la NASA qui retransmettait en direct les images du tir depuis le centre spatial de Wallops, sur la côte de Virginie. Il s'agit du premier accident depuis que la NASA a commencé à recourir au secteur privé pour ravitailler l'ISS.

## Consignation: la SAQ sous pression

ISABELLE PORTER  
à Québec

Des groupes environnementaux mettent de la pression sur la Société des alcools du Québec (SAQ) pour qu'elle permette la consigne des bouteilles de vin. Ils enjoignent aux consommateurs de rapporter leurs bouteilles vides dans les succursales «jusqu'à ce qu'une consigne sur ses produits soit instaurée».

L'opération baptisée «Verre-vert» a été lancée par Les AmiEs de la Terre et le Front commun pour la gestion écologique des déchets notamment. Ils en ont fait l'annonce simultanément à Montréal, Québec, Sherbrooke et Drummondville et ont fait parvenir des bouteilles de verres contenant leur argumentaire à tous les députés de l'Assemblée nationale.

Pourquoi? Parce que le système de recyclage actuel fonctionne mal pour le verre. Dans les quatre villes citées plus haut, le reste du verre récupéré n'est pas recyclé. Les débouchés pour le verre sont rares et ils le sont particulièrement pour le verre qui sort des centres de tri parce qu'il est souvent cassé ou souillé par d'autres produits.

Le groupe souligne aussi que le principal fabricant de produits de verre au Québec, la compagnie Owens Illinois de Montréal, reproche au verre québécois sa mauvaise qualité et doit même en importer. «La récupération du verre

devrait servir les intérêts des entreprises de recyclage, pas ceux de la SAQ», plaide-t-on.

## 40 millions de dollars par année

À la SAQ, on maintient que la consigne n'est pas une bonne solution. «La question est légitime», rétorque le porte-parole Renaud Dugas. Or une entreprise comme Owens Illinois ne pourrait pas réutiliser les bouteilles de la SAQ à cause de leur couleur verte, selon lui. «Elle utilise du verre ambré ou clair. Nous, plus de 80% de nos bouteilles sont faites en verre coloré. Actuellement, il n'y a pas de demande pour ça au Québec.»

La porte-parole des AmiEs de la Terre, Estelle Richard rétorque qu'une autre entreprise Owens Illinois en Ontario recycle ce type de verre, mais selon M. Dugas, ils n'offrent ce service qu'une partie de l'année et l'Ontario qui a un système de consigne doit lui-même faire recycler son verre aux États-Unis.

La Société d'État, dit-il, préfère investir dans «l'innovation» et la recherche pour créer de nouveaux débouchés au verre. Il concède toutefois que les coûts d'une éventuelle consigne pèsent aussi dans la balance. «C'est certain que pour le contribuable, y a une question de coûts. [...] On estime que ça coûte 40 millions de dollars par année à administrer, et 60 millions de dollars juste la première année.»

Le Devoir

LE DEVOIR  
DE DÉBATTREAnimé par l'éditorialiste du Devoir,  
ANTOINE ROBITAILLEÉcosse, Catalogne, Québec :  
l'indépendance est-elle dépassée  
ou encore d'actualité?STÉPHANE  
DION  
député fédéral  
du Parti libéral  
du CanadaJOSEPH  
FACAL  
politologue et  
ancien ministre  
péquistMARIE  
BERNARD-  
MEUNIER  
chercheuse  
et ancienne  
diplomate  
canadiennePATRICK  
TAILLON  
professeur  
agrégé de droit,  
Université Laval

5 NOVEMBRE 2014, À 19 H

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE – 2 Côte de la Fabrique, Québec  
Réservez au 418 643-2158 – Prix : 12\$ (amis du musée 10\$)



**LE DEVOIR**  
**BIENTÔT**  
**SUR TABLETTE**

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE APPLICATION  
DÈS LE 4 NOVEMBRE

## ACTUALITÉS



Le site de Charlesbourg fait présentement l'objet de consultations pour la préservation de bâtiments patrimoniaux, comme l'église Saint-Charles-Borromée et le moulin des Jésuites.



PHOTOS SYLVIE LACROIX

## VILLE DE MONTRÉAL

## Les agents de sécurité réclament des vestes pare-balles

JEANNE CORRIVEAU  
à Montréal

Les agents de sécurité qui travaillent à l'hôtel de ville de Montréal et à la Cour municipale pourront-ils porter des vestes pare-balles? Le Syndicat des cols bleus de Montréal affirme que oui alors que l'administration Coderre soutient que cette demande de la part des agents est encore sous évaluation.

Craignant pour leur sécurité à la suite des attentats de la semaine dernière contre des militaires à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Ottawa, des agents de sécurité employés par la Ville s'étaient adressés à leur syndicat pour demander d'être mieux protégés.

Le président du syndicat, Michel Parent, a indiqué qu'une entente était intervenue entre la Ville et le syndicat à cet égard. Ainsi, a-t-il dit, la Ville fournira des vestes pare-balles aux agents de sécurité œuvrant dans des immeubles municipaux jugés « importants » comme l'hôtel de ville, la Cour municipale ou les usines d'eau potable.

Le syndicat a toutefois demandé aux agents de cesser de porter le pantalon de camouflage que les syndiqués avaient adopté en guise de moyen de pression pour contester le projet de loi 3 sur les régimes de retraite.

En début de soirée, mardi, le maire Coderre a démenti cette information en indiquant qu'aucune décision n'avait été prise au sujet des vestes pare-balles et que la demande des syndiqués était toujours à l'étude.

## Sécurité accrue

Depuis la manifestation du 18 août dernier au cours de laquelle des syndiqués municipaux ont investi la salle du conseil municipal, les mesures de sécurité ont été res-

serrées à l'hôtel de ville de Montréal. Des policiers sont désormais présents lors d'événements comme les assemblées publiques.

Les récents attentats perpétrés contre des soldats ont incité la Ville à prendre des précautions supplémentaires.

Lundi soir, alors que se tenait une assemblée du conseil municipal, les policiers ont contrôlé l'identité de tous les visiteurs à l'hôtel de ville et la Ville a limité à 50 le nombre de citoyens admis dans l'édifice. Munis de détecteurs de métal, les policiers ont également procédé à une fouille sommaire des citoyens venus assister à l'assemblée.

Des dizaines de citoyens ont ainsi été refoulés à l'entrée de l'hôtel de ville. « Au moins, ils auraient pu nous avertir », a déploré Pierre Pagé, au nom des citoyens du groupe Montréal pour tous qui s'étaient déplacés pour poser des questions aux élus. « Nous, on n'a jamais fait de trouble. »

Responsable de la sécurité à l'hôtel de ville, le président du conseil municipal, Frantz Benjamin, indique que les consignes seront réévaluées lundi prochain. Mais pour lui, il importe d'établir un équilibre entre la sécurité des gens et l'accessibilité de l'hôtel de ville, lieu d'expression de la démocratie municipale. « Pour nous, il est hors de question d'avoir un hôtel de ville barricadé et inaccessible, mais notre responsabilité, c'est de protéger les gens qui y viennent. Empêcher l'accès aux citoyens, ce serait donner raison à ceux qui veulent nous faire peur. »

Cela dit, M. Benjamin précise qu'aucune menace directe n'a été faite à l'endroit de l'hôtel de ville.

Le Devoir

## Qui doit payer pour conserver le patrimoine?

Des propriétaires de bâtiments patrimoniaux demandent de l'aide pour les préserver

ISABELLE PORTER

à Québec

Alors que le ministère de la Culture fait connaître ses exigences pour protéger les sites patrimoniaux, des propriétaires de maisons anciennes déplorent le manque de soutien financier pour s'y conformer.

« Ce ne sont pas que des gens riches qui ont des propriétés patrimoniales », a fait valoir lundi la présidente d'Action-Patrimoine Louise Mercier. M<sup>me</sup> Mercier a tenu ces propos lors d'une réunion publique sur le site de Charlesbourg, à Québec.

Connu aussi sous le nom de Trait-Carré, ce site fait partie des douze sites patrimoniaux déclarés protégés par le gouvernement du Québec (les anciens arrondissements historiques). Avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, le ministère produit pour chacun un plan de conservation visant à indiquer aux villes et promoteurs ce qui doit être protégé, pour quelles raisons et comment. Ces plans sont ensuite soumis à des consultations publiques.

Après Sillery et Trois-Rivières, c'est au tour cette semaine de Charlesbourg et Beauport d'être à l'examen.

« Ce ne sont pas que des gens riches qui ont des propriétés patrimoniales »

Louise Mercier, présidente d'Action-Patrimoine

Percé, L'Île-d'Orléans, le Mont-Royal et les autres suivront au cours des prochaines années.

Lundi soir, le plan de Charlesbourg a été bien accueilli, mais il a ramené à l'avant-plan des enjeux collatéraux. « J'aimerais vous féliciter pour l'excellent document », a lancé Hélène Massé, une résidente du Trait-Carré. « [Mais] vous parlez de restaurer les maisons en tenant compte du bois, de la pierre, des fenêtres. C'est ce qu'on a fait avec notre maison sauf que dans le contexte actuel, avec les coûts que ça implique, où sont les ressources? »

## Des subventions jugées insuffisantes

En fait, les propriétaires de maisons anciennes ont déjà ac-

cessés de subventions du ministère de la Culture qui peuvent rembourser jusqu'à 25 % des travaux. Toutefois, selon M<sup>me</sup> Mercier, c'est insuffisant. Elle estime en outre que le gouvernement devrait plutôt miser sur des allègements fiscaux.

Quand on lui fait remarquer que dans le contexte actuel, le gouvernement a d'autres priorités, elle rétorque qu'il faut voir plus loin. « Il va falloir soutenir ça davantage. Moi, j'ai 58 ans, mais la génération qui nous suit, ils ne voudront pas mettre toutes leurs économies pour entretenir un bien patrimonial. »

## Vrai problème

La question a été prise très au sérieux par le président du Conseil du patrimoine culturel, Yves Lefebvre. « C'est un vrai problème », a-t-il dit. « Et il n'y a personne qui a l'intention de l'esquiver. » Au terme de la consultation qui doit se poursuivre le 24 novembre, le Conseil doit déposer un rapport à la ministre de la Culture Hélène David et M. Lefebvre a laissé entendre que cette question pourrait en faire partie.

La ministre n'est toutefois pas tenue de suivre ces recommandations. Dans le dossier

de Sillery, son prédécesseur Maka Kotto avait autorisé le projet Woodfield malgré un avis contraire du Conseil.

A Beauport aussi, la question du financement a été soulevée mardi soir. Le directeur du patrimoine au ministère, Jean-Jacques Adjizian, a rétorqué que le problème touchait « l'ensemble du Québec ». Il a ajouté que le secteur de Beauport faisait partie des priorités de la ville et du ministère pour ce qui est des investissements en patrimoine.

Le site patrimonial de Beauport est situé le long de l'Avenue Royale (et du Chemin Royal) dont les origines remontent aux débuts de la colonie. Une citoyenne, Solange Simard, a fait remarquer qu'on voyait « de plus en plus » de nouvelles constructions dans les rues voisines qui nuisaient aux panoramas dans le secteur. Elle a souligné aussi que beaucoup de maisons anciennes étaient en mauvais état sur une rue perpendiculaire à l'Avenue Royale, la rue Saint-Jules, probablement parce que les gens n'ont pas les moyens de les retaper. La consultation à Beauport doit se poursuivre le 3 décembre.

Le Devoir

## Rappel des mesures de sécurité à la CSDM

À l'occasion d'une rencontre régulière avec ses directeurs d'école la semaine dernière, la Commission scolaire de Montréal a rappelé les mesures existantes pour assurer la sécurité dans ses établissements scolaires. Selon Alain Perron, des relations publiques, il s'agissait essentiellement d'un rappel des bonnes pratiques, dont le verrouillage des portes. « C'est sûr qu'il y avait beaucoup de questions » concernant la sécurité, à la suite des événements survenus à Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu, dit M. Perron. Les gestionnaires ont donc profité de la rencontre prévue pour rappeler le plan local. « Ce plan prévoit quoi faire en cas d'incendie, ou de fuites de gaz, explique-t-il. Dans le code de vie, on ne laisse entrer personne dans nos écoles et on demande aux parents de s'identifier. »

Le Devoir

## Polytechnique lance l'Ordre de la rose blanche

En hommage aux 14 étudiantes tuées le 6 décembre 1989, Polytechnique Montréal a annoncé mardi la création de la Semaine de la rose blanche ainsi que de l'Ordre de la rose blanche Polytechnique Montréal. Cette bourse d'études pancanadienne de 30 000 \$ sera attribuée chaque année à une étudiante en génie désireuse de poursuivre sa formation aux cycles supérieurs dans une université canadienne ou étrangère. La première bourse sera attribuée en décembre 2015 au

terme d'un appel de candidatures. La Semaine de la rose blanche sera par ailleurs l'occasion de reprendre un symbole associé à la mémoire des jeunes femmes assassinées pour lancer une collecte de fonds destinée à initier de jeunes filles de milieux défavorisés aux sciences et au génie lors du camp d'été Folie technique. Lancé le 31 octobre prochain, le site Rose blanche ([roseblanche.org](http://roseblanche.org)) permettra au public de soutenir cette cause en offrant une ou plusieurs roses à un être cher.

Le Devoir

## Un ex-sans-abri rédige la meilleure thèse du Canada

Saint-Jean, T.-N.-L. — Un ancien sans-abri toxicomane a reçu mardi un prix pour la meilleure thèse de doctorat rédigée au Canada cette année en sciences humaines ou en arts. Eric Weissman a reçu de l'Association canadienne pour les études supérieures le Prix d'excellence de 2014, pour sa thèse de doctorat soumise à l'Université Concordia. La thèse, qui constitue « une étude riche et concrète sur les communautés intentionnelles de sans-abri comme les bidonvilles et les camps de tentes », examine le problème à partir de multiples perspectives comme les sciences politiques, les politiques publiques, l'urbanisme et la santé mentale, indique l'association. M. Weissman, âgé de 53 ans, est le plus vieux lauréat de l'histoire de ce prix. Pendant une dizaine d'années, alors qu'il avait entre 20 et 30 ans, M. Weissman a lutté contre des dépendances à l'alcool et à la cocaïne, et a connu des épisodes d'itinérance à Toronto.

La Presse canadienne

## FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS

## Coderre ferme la porte à des assouplissements

JEANNE CORRIVEAU

Le maire Denis Coderre n'en démord pas. Malgré le front commun des partis d'opposition pour dénoncer la réforme du financement des arrondissements, son administration n'entend pas apporter d'assouplissements à court terme.

Mardi, les chefs des partis d'opposition, soit Lorraine Pagé, du Vrai changement pour Montréal, Luc Fernandez, de Projet Montréal, Benoit Dorais,

de Coalition Montréal, ainsi que la mairesse d'Outremont, Marie Cinq-Mars, ont tiré à boulets rouges sur la réforme qui imposera d'importantes compressions pour plusieurs arrondissements.

Selon eux, cette réforme est inéquitable et ne tient pas compte de certains paramètres comme l'achalandage des parcs ou le profil socio-économique des arrondissements. Les élus ont à nouveau réclamé de l'administration

qu'elle revoit son plan.

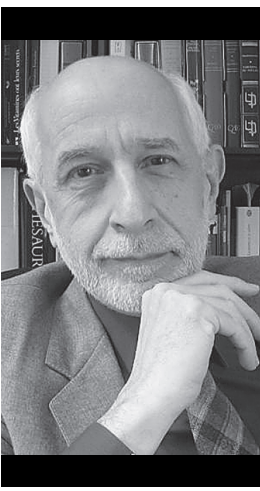
La litigieuse question a fait l'objet de débats au conseil municipal mardi, mais au terme de l'assemblée, Denis Coderre a indiqué que dans l'immédiat, la réforme serait appliquée telle quelle. Il a toutefois évoqué la possibilité que certains paramètres soient revus et que les budgets consentis aux arrondisse-

ments soient indexés, mais pas dans la prochaine année budgétaire. « Si on a la capacité de le faire, on peut indexer, mais on ne peut pas prévoir ce qui va arriver chaque année. La première étape, c'était de contrôler les dépenses et on est en train de le faire », a-t-il expliqué.

Le Devoir

## Sans cravate, un conseiller est expulsé

Malgré les protestations de plusieurs élus, le président du conseil municipal de Montréal, Frantz Benjamin, n'entend pas réexaminer de si tôt la question du port de la cravate lors des assemblées. Lundi, M. Benjamin a expulsé le conseiller de Projet Montréal Alex Norris, qui avait omis de porter un veston et une cravate dans la salle du conseil, contrevenant ainsi aux règles de décorum. Blessé à un bras il y a un mois lors d'un accident de vélo, M. Norris a fait valoir qu'en plus de l'empêcher d'enfiler une chemise et un veston, son plâtre limitait ses mouvements. Mais ses arguments — ni ceux de ses collègues qui plaidaient une situation exceptionnelle — n'ont pas convaincu M. Benjamin qui dit avoir été outré par l'apparence négligée de M. Norris. « Il en beurre épais pas à peu près », a-t-il dit. « Je déplore le comportement outrancier de M. Norris dans ce dossier-là. » Ce n'est pas la première fois que le conseiller refuse de porter la cravate aux assemblées du conseil.



## Congédié ?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## Sudoku

par Fabien Savary

			9				
5	1		2			7	
				3	4	9	2
	3	7		4	1		
					6		
	2		6	8			7
		4	7				
			3				1
				5	2		4

Niveau de difficulté : DIFFICILE

2823

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

## Solution du dernier numéro

2	4	8	6	1	9	3	5	7
5	3	7	2	4	8	1	9	6
1	9	6	7	3	5	4	2	8
8	2	5	1	6	7	9	4	3
9	7	3	5	8	4	2	6	1
6	1	4	3	9	2	8	7	5
3	8	2	4	7	6	5	1	9
4	6	1	9	5	3	7	8	2
7	5	9	8	2	1	6	3	4

2822

## SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary  
En exclusivité sur le site des Mordus  
[www.les-mordus.com](http://www.les-mordus.com)

## ÉDITORIAL

TORONTO ET MONTRÉAL

## Des métropoles sœurs

L'élection de John Tory à la mairie de Toronto marque un nouveau départ pour la métropole canadienne, qui ne demande qu'à oublier le passé scabreux de l'ère Rob Ford. Ce que signifiait aussi il y a un an l'élection de Denis Coderre à la mairie de Montréal.

Plusieurs parallèles peuvent être faits entre les deux métropoles, mais écartons d'emblée la question de la langue. Si le maire de Montréal prend garde à toujours réserver quelques mots pour ses électeurs anglophones, John Tory a vite compris que le bilinguisme est toujours mal accepté à Toronto. Les critiques ont vite fusé devant ses premiers mots comme maire, prononcés, ô scandale, en français. Simple clin d'œil aux 125 000 francophones et francophiles de sa ville ou volonté d'affirmer le changement, peu importe. De Montréal, on apprécie le geste.

Toronto avait besoin de ce changement. Les frasques de Rob Ford, son alcoolisme et sa dépendance aux drogues ont terni sa réputation et paralysé le conseil municipal. Sur le plan juridique, les malheurs de Toronto étaient bien moins graves que les scandales survenus à l'hôtel de ville, mais la fierté des Torontois était tout aussi en berne que celle des Montréalais, sans parler de leur confiance envers leurs élus respectifs.

Un an plus tard, les choses ont bien changé à Montréal. Le conseil municipal a été profondément renouvelé. Existe un esprit de collaboration sans commune mesure avec ce qui prévalait durant le dernier mandat du tandem Tremblay-Applebaum. Un nouvel esprit qui se manifeste aussi hors les murs de l'hôtel de ville, alors que les Montréalais, depuis la communauté d'affaires jusqu'aux groupes populaires en passant par le milieu institutionnel des universités, se mobilisent autour de l'évènement « Je vois Montréal » pour préparer son avenir.

Montréal et Toronto ont en commun de nombreux problèmes. Leurs infrastructures sont vieilles et surchargées, surtout au chapitre du transport. La proposition de John Tory de construire un métro de surface appelé SmartTrack a été au cœur de sa campagne. L'automne dernier, c'est aussi de problèmes de transport qu'on parlait à Montréal. Dans une métropole comme dans l'autre, la difficulté consiste, d'une part, à définir des priorités tant il y a de choses à faire et, d'autre part, à convaincre les gouvernements supérieurs de participer au financement de ces projets.

Réaliser des consensus sera le défi de John Tory. Au conseil municipal de Toronto, il n'y a pas de partis politiques. Le maire est un des 40 membres du conseil et doit constamment chercher des alliances. Ce qu'on a appelé la « Ford Nation », qui se trouve dans les banlieues de Scarborough et d'Etobicoke, a voté contre la ville centre où se trouvent les partisans du nouveau maire. S'inspirant de ce qu'a fait Denis Coderre l'an dernier, John Tory a lancé une invitation à ses opposants, dont Olivia Chow qui a terminé troisième, à se joindre à lui. Ces alliances ne durent guère, comme vient de s'en rendre compte Denis Coderre en voyant le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, qu'il avait convaincu de travailler avec lui au projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, démissionner de son poste de chef de l'opposition. Finie la paix. Son successeur intérimaire, Luc Ferrandez, est déjà sur le sentier de la guerre pour défendre les arrondissements contre la ville centre. John Tory, pour sa part, sait que Rob Ford, élu comme conseiller, n'attend que le feu vert de son médecin pour reprendre sa bataille pour les banlieues.

Toronto et Montréal sont des villes fusionnées avec leurs banlieues. Malgré le passage des années, la fusion ne s'est pas encore totalement réalisée. Les résistances demeurent. De loin, on pouvait penser que c'était mieux à Toronto qu'à Montréal. Ce n'est pas le cas. C'est le karma que partagent les deux maires.

ÉLECTIONS EN UKRAÏNE

## L'œuf ou la poule

Il était écrit dans le ciel que les élections législatives tenues en Ukraine dimanche dernier se concluraient par la victoire des partis favorables à un rapprochement avec l'Europe. Écrit dans le ciel parce que les Ukrainiens de l'Est répartis dans les 15 circonscriptions de la région n'ont pas voté. On se doit de préciser qu'ils ne se sont pas rendus dans les bureaux de scrutin parce que, les affrontements entre pro-Moscou et pro-Kiev se poursuivant, le pouvoir central avait décidé que l'exercice d'un droit que l'on dit fondamental serait circonscrit à l'Est. Bien.

Cela rappelé, le protocole électoral fixé par les autorités de Kiev a ceci de singulier, de très inusité, qu'il constitue l'admission de facto que le pouvoir central n'est plus présent dans les provinces de l'Est. Autrement dit, les coups de boutoir assénés par le camp des pro-Russes au cours de la présente année ont eu pour conséquence, entre autres choses, un retrait massif des administrateurs de l'appareil d'État dessiné à Kiev.

Il est probable, on dit bien probable, que, si le président Petro Porochenko, élu en mai dernier, a maintenu l'organisation des législatives, c'est afin d'éclaircir l'horizon politique du pays et de renforcer simultanément son statut. On s'explique. Depuis son intronisation au poste de président, Porochenko s'est appliqué à arrondir les angles avec son homologue russe, Vladimir Poutine évidemment, afin que la déstabilisation de l'Ukraine s'arrête géographiquement là où commence le centre. À cette stratégie d'apaisement déployée à l'endroit du puissant voisin russe, le chef d'État a greffé un objectif politique : affaiblir durablement les clans politiques qui se sont succédé à la tête du pays depuis l'indépendance acquise en 1991 pour mieux faire place aux acteurs du mouvement qui s'est insurgé en novembre 2012 dans le but de « démocratiser » l'Ukraine, de se rapprocher de l'Europe, d'éradiquer la corruption. Sur ce flanc, Porochenko a gagné son pari.

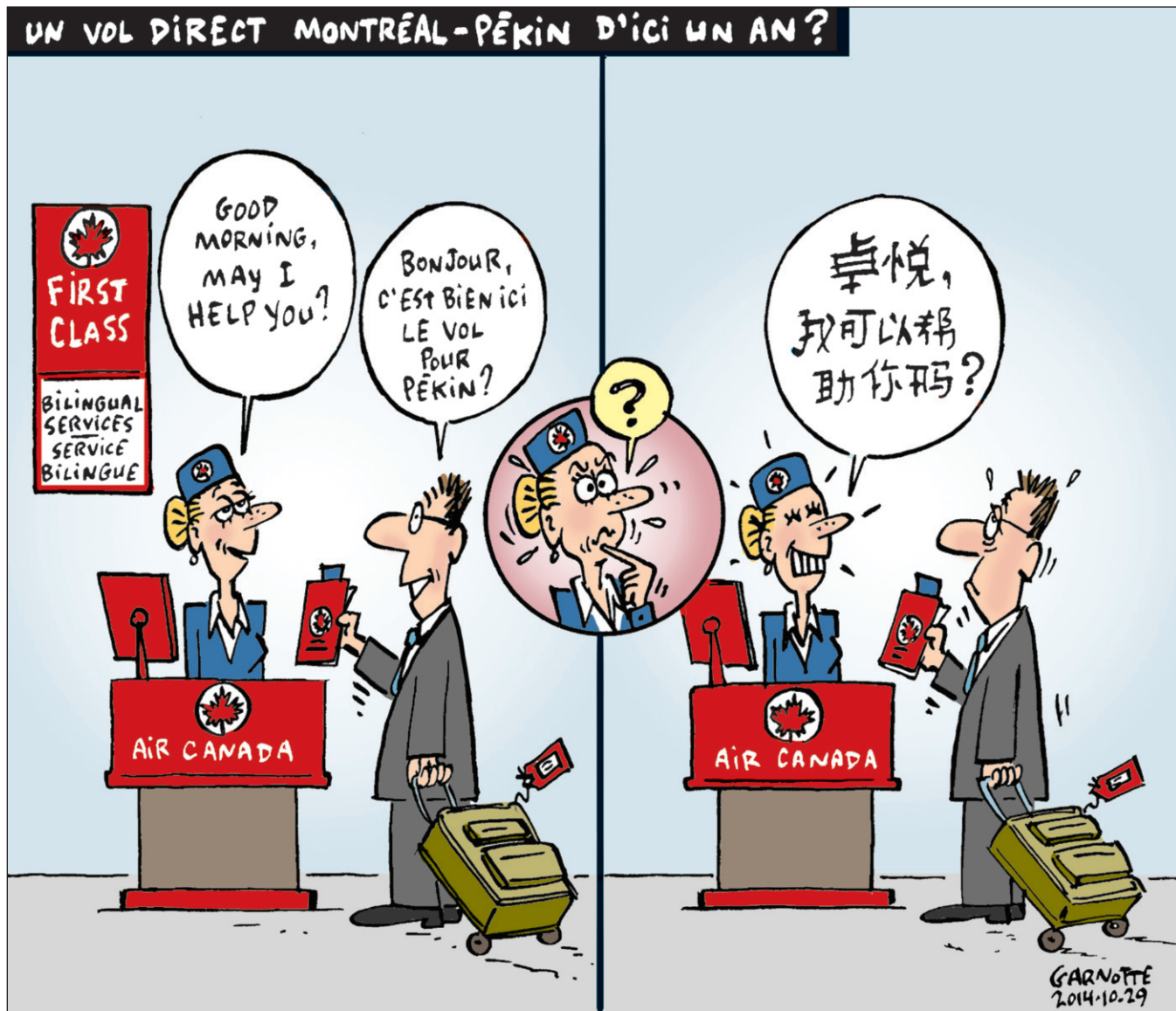
Dimanche, en effet, la formation de Porochenko est arrivée en tête, suivie par celle animée par le premier ministre Arsenii Iatseniouk, qui a énormément surpris en récoltant près de 20% des suffrages, soit 10% de plus que ce que les sondages lui avaient prédit. La performance de ce dernier combinée à celle du président égale la défaite, évidemment, des formations nationalistes et de celles dirigées par les « vieux » politiciens comme Ioula Timochenko.

À court terme, très court terme, le duo Porochenko-Iatseniouk va être confronté aux travaux d'Hercule : doper l'économie, qui est dans un état lamentable ainsi qu'en fait foi la contraction de 8% du PIB cette année. Bref, c'est l'Est ou l'économie, c'est l'œuf ou la poule.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Des ressources

Le 23 octobre dernier, Philippe Couillard a interpellé les leaders de la communauté musulmane pour qu'ils identifient les individus susceptibles d'adhérer au radicalisme religieux à la suite des événements tragiques de la semaine. Il n'a cependant pas annoncé de mesures concrètes.

Le chef du Parti libéral du Québec avait pourtant en Fatima Houada-Pepin la députée tout indiquée pour ce travail, elle qui prônait la création d'un organisme chargé de documenter et mesurer l'ampleur du phénomène de l'intégrisme au Québec. Mais le chef libéral a plutôt préféré se défaire de cette députée qualifiée et continuer son aplâvement devant la communauté musulmane afin de recueillir ses votes, cette communauté n'étant pas très entichée des positions de Fatima Houada-Pepin et encore moins de celles de Djemila Benhabib.

Normand Bourbon  
 Québec, le 27 octobre 2014

## La qualité de la langue

« Je voudrais que la langue reste claire pour qu'on puisse s'en servir, élégante et légère pour qu'on y prenne plaisir, univoque et rigoureuse pour que l'esprit ne s'y égare pas » (Jean d'Ormesson, *Odeur du temps*, éditions Héloïse d'Ormesson, Paris, 2007, p. 301).

En réaction aux échanges d'opinions sur l'emploi du mot « canne » dans l'expression « canne de sirup d'érable » parus récemment dans *Le Devoir*, est-il nécessaire de rappeler les progrès immenses dus à l'inno-

vation lexicale et à la créativité qui ont marqué le français du Québec, et ce, depuis la promulgation de la loi 22 suivie de la Charte de la langue française? Plus de 40 ans d'efforts soutenus pour faire du français du Québec une langue vivante, à l'opposé d'une langue morte, une langue qui, pour être vivante, n'a pas à être émaillée d'emplois critiqués ou de sacres.

Témoin et artisan de l'incroyable évolution des terminologies au Québec, et j'en veux pour exemple la francisation du vocabulaire de l'automobile, dois-je également rappeler le fait que linguistes, traducteurs, traductrices, grammairiens, grammairiennes, linguistes et terminologues ont déployé des efforts considérables pour la défense du français, efforts partagés avec la collectivité québécoise désireuse de s'approprier sa langue.

Il est, cependant, une condition sur laquelle nous n'avons pas suffisamment insisté dans la démarche suivie jusqu'à maintenant : la qualité de la langue. C'est là une condition indispensable à la survie d'une langue, quelle qu'elle soit, à la survie de notre langue! Faisons des vœux pour que le ministre responsable de la Charte de la langue française intègre dans la Charte cette notion essentielle de la qualité de la langue française!

Monique Héroux  
 Linguiste, ex-terminologue à l'OQLF  
 Le 27 octobre 2014

## Tous aux abris!

Dan Carlin, un commentateur américain de centre droit que j'écoute régulièrement (j'aime bien qu'on remette en

question mes opinions quand l'argumentaire se tient), est un Américain typique en ce qu'il est obsédé par la liberté. Ainsi, il tient mordicus au droit de posséder des armes à feu, mais comprend bien que les armes dont il était question à l'époque des pères de la Constitution américaine n'ont plus rien à voir avec les armes de destruction massive qu'on peut retrouver chez tout armurier américain qui se respecte.

Il est catastrophé par l'érosion des libertés civiles aux États-Unis depuis le 11 septembre 2001. Il estime que son pays devrait profiter de l'accalmie relative du côté des attentats terroristes pour corseter avec vigueur les lois liberticides du genre Patriot Act (cette loi a d'ailleurs servi très majoritairement à gérer des actes criminels — ou pas —, mais absolument pas terroristes en tout cas). Il a très peur. Il a peur que le prochain attentat terroriste d'envergure (il ne faut pas demander « si », mais « quand », d'après lui) ne finisse de rendre méconnaissable cette démocratie.

Je pourrais bien mourir dans un attentat, c'est vrai, mais j'ai autrement plus de risques de perdre la vie sur mon vélo, croyez-moi (un risque que j'accepte et que j'ai intégré). En attendant, je ne veux pas vivre dans une société hystérique qui se laisse manipuler par les politiciens opportunistes et les médias hystériques. Par ailleurs, quelqu'un peut-il m'expliquer comment un homme armé a pu s'introduire dans le parlement? Nous n'avons pas de loi qui l'interdit? Nous avons une loi, mais nous ne l'appliquons pas? Alors, là, oui, je tremble!

Odette Hélie  
 Montréal, le 27 octobre 2014

## LIBRE OPINION

## L'élection secrète

JOCELYNE CYR  
 Candidate à la présidence de la CSDM,  
 équipe Priorité Écoles

L'élection scolaire bat son plein. Porte-à-porte, débats dans les écoles, rencontres de citoyens. On s'inquiète de la transparence de la gestion de la Commission scolaire de Montréal, de la qualité de l'air dans les écoles, du compte de taxes qui monte, alors que les services régressent.

Sauf que c'est une élection secrète. À part les menaces à peine voilées du ministre de l'Éducation sur l'avenir des commissions scolaires ou l'appel irresponsable au boycottage électoral de la Coalition avenir Québec, rien ne semble perturber le ronronnement médiatique habituel. Peut-on vraiment blâmer les électeurs de ne pas participer aux élections scolaires si ces enjeux n'ont même pas l'heur de susciter l'intérêt du quatrième pouvoir?

Ce désintérêt en période électorale tranche pourtant avec le travail colossal ayant permis de mettre au jour les graves problèmes de gestion de la CSDM. Le problème des moisissures dans les

écoles, les décisions budgétaires douteuses et la réduction des services ont reçu leur lot de publicité.

À la veille des élections scolaires, il faut remettre l'école au cœur de l'actualité. Le 2 novembre, nous avons l'occasion de changer notre commission scolaire. À l'heure des données ouvertes, il est inacceptable que la population — et les médias — doive se battre pour obtenir des informations de la part d'une organisation démocratique. Les choix difficiles qui devront être faits dans les prochains mois rendent nécessaire que la CSDM devienne une organisation transparente.

L'ère des portes closes doit se terminer. Les parents exigent, avec raison, d'avoir leur mot sur les décisions qui affectent leurs enfants. Les enseignants exigent aussi, avec raison, d'avoir leur mot à dire sur la qualité des conditions d'enseignement. Or, ils sont tous généralement confinés dans des instances consultatives dont les délibérations ont bien peu d'influence sur le Conseil des commissaires. Les directions d'école, qui devraient être appuyées par leur commission scolaire, reçoivent plutôt des

commandes. Et que dire des contribuables, dont le seul contact avec la CSDM se résume au paiement d'un compte de taxes scolaires?

Le premier électrochoc que doit subir la CSDM, c'est celui de la transparence : ouvrir les portes des instances à plus d'intervenants issus de la communauté scolaire et à la communauté en général. Le second électrochoc est celui de l'engagement, en commençant par les commissaires scolaires, dont on attend plus qu'une présence mensuelle au Conseil des commissaires. C'est en s'engageant avec l'ensemble des partenaires de l'éducation que nous pourrions convenir des solutions pour faire face aux défis budgétaires imposés par l'actuel gouvernement. Enfin, le troisième électrochoc est celui du dialogue avec l'ensemble des partenaires montréalais pour trouver des solutions là où le milieu scolaire ne peut réussir seul : le décrochage et les services aux élèves handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. L'élection scolaire 2014 est peut-être secrète, mais elle n'en est pas moins déterminante.

## ÉLECTIONS DE MI-MANDAT

## Un exercice démocratique négligé

CHARLES-ANTOINE MILLETTE  
KARINE PRÉMONT

Docteurant en science politique à l'UQAM et professeure à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Respectivement chercheur en résidence et chercheuse associée à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM.

Contrairement aux élections présidentielles américaines, les élections de mi-mandat sont très peu couvertes par les médias nationaux, et quand elles le sont, c'est habituellement pour les présenter comme étant un référendum sur le président, ou encore pour mettre en avant les courses les plus serrées pour la Chambre des représentants, mais surtout pour le Sénat. La raison de ce manque d'intérêt est fort simple : à cause du nombre très élevé d'élections (les 435 sièges de la Chambre et le tiers des sièges du Sénat sont en jeu en plus, cette année, de 36 sièges de gouverneurs), il y a tout simplement trop d'enjeu, de personnes et de particularités à couvrir. Il est donc difficile pour les médias nationaux de trouver une trame narrative intéressante pour leurs lecteurs ou leurs auditeurs.

De plus, le taux de réélection des représentants et des sénateurs est très élevé : 90 % des candidats sortants sont généralement réélus. Cela signifie que les élections de mi-mandat ne promettent que peu de suspense et de surprises — celles-ci survenant surtout lors des primaires : la défaite inattendue d'Eric Cantor en Virginie en a été une de taille cette année. Il faut également souligner que les campagnes électorales des candidats durant les élections de mi-mandat sont souvent indépendantes des partis politiques et des leaders nationaux : les représentants, notamment, votent selon les désirs de leurs électeurs, puisqu'il n'existe pas de discipline de parti formelle. Ainsi, à moins d'être un candidat connu au niveau national ou pressenti pour occuper des fonctions importantes au Congrès, les médias nationaux sont peu intéressés par les élections législatives, sinon pour spéculer sur le nombre de sièges perdus par le parti du président. Il faut dire que les électeurs eux-mêmes participent peu à ces élections, ce qui est l'un des facteurs explicatifs du désintérêt des médias.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de couverture médiatique des élections de mi-mandat, mais simplement qu'elle se déroule au niveau local plutôt qu'au niveau national. Les journaux sont particulièrement importants à cet égard, puisqu'ils diffusent les communiqués de presse des candidats et parlent des activités communautaires de ceux-ci. Il n'est donc pas surprenant que les candidats sortants soient souvent réélus : les candidats qui sont perçus comme étant actifs



PETER FOLEY ASSOCIATED PRESS

Les candidats aux élections de mi-mandat ont de plus en plus recours à la publicité négative. La pratique est également répandue au municipal. A New York, Joe Lhota en a usé contre son adversaire Bill de Blasio.

dans leur communauté ont beaucoup plus de chance d'être élus, même par des gens qui ne sont pas du même parti politique. Mais si de nombreuses différences existent dans la couverture médiatique des élections présidentielles et des élections de mi-mandat, un élément central leur est commun : le recours à la publicité électorale, surtout négative.

## Couteau à double tranchant

Si la publicité électorale négative télévisée existe depuis plus d'une soixantaine d'années, les candidats l'utilisent de plus en plus intensivement depuis les trois dernières décennies afin de remettre en doute la crédibilité de leur opposant. Bien qu'elle soit traditionnellement associée aux élections présidentielles, la publicité négative est aussi fréquemment utilisée lors des élections de mi-mandat et lors des élections municipales.

Ce fut d'ailleurs le cas à l'automne 2013 lorsque Joe Lhota, le candidat républicain à la mairie de New York, décida de recourir à la publicité négative afin de discréditer son adversaire démocrate Bill de Blasio. Lors des élections de mi-mandat, la publicité électorale (positive et négative) a une plus grande importance que lors des élections présidentielles, car la couverture médiatique de ce type d'élections est moins substantielle, voire absente par moments. En raison de ce vide, la publicité électorale occupe un espace plus substantiel dans les médias américains et, ainsi, posséderait une influence plus grande lors des élections de mi-mandat. Malgré le fait qu'elle soit analogue à

celle utilisée lors des élections présidentielles, la publicité négative diffusée lors des élections de mi-mandat évolue dans un contexte électoral spécifique, marqué par le manque de visibilité dans les médias américains.

L'impact réel de la publicité négative est toutefois difficile à cerner, car il est possible d'observer des effets tant positifs que négatifs sur les candidats et le système politique américain dans son ensemble. Ainsi, en fonction du moment de sa diffusion et de la virulence des attaques qu'elle contient, la publicité négative peut tout autant contribuer à la baisse du taux de participation qu'à sa hausse.

En fonction du contexte et de la manière dont elle est utilisée, la publicité négative peut également s'avérer dommageable pour les candidats qui l'emploient, telle un couteau à double tranchant, ce que l'on surnomme « l'effet boomerang » de la publicité négative : après la vingtième diffusion, une publicité négative peut se retourner contre le candidat qui la diffuse, même si elle est généralement plus informative que la publicité positive.

Force est de constater que la publicité négative joue un rôle de premier plan pour les candidats, tant aux élections présidentielles qu'aux élections de mi-mandat, puisqu'il est admis qu'elle fonctionne. Malheureusement, la ligne est mince entre une publicité qui vise à discréditer les positions d'un adversaire et la diffusion de propos mensongers ou fallacieux, ligne qui est trop souvent franchie par les candidats et qui contribue sans aucun doute à la désaffection des citoyens pour les élections de mi-mandat.

## Quand un gouverneur général s'invite dans un colloque

Flottait sur le colloque sur la Conférence de Québec l'impression que le Pouvoir venait de rappeler son existence aux amoureux du Savoir

ÉRIC BÉDARD

Professeur, TELUQ

MARC CHEVRIER

Professeur, UQAM

LOUIS-GEORGES HARVEY

Professeur, Université Bishop

STÉPHANE KELLY

Professeur, cégep de Saint-Jérôme

Lettre à Denis Brière, recteur de l'Université Laval

Monsieur le Recteur, Le samedi 18 octobre s'est terminé au Musée de la civilisation de Québec un colloque de deux jours sur la Conférence de Québec d'octobre 1864. Ce fut à l'occasion de cette conférence, il y a cent cinquante ans, que des délégués des deux Canada et des Maritimes rédigèrent 72 résolutions qui tracèrent la voie à la création du Dominion canadien en 1867 à la faveur d'une loi du Parlement de Westminster. Organisé notamment grâce à l'initiative de la doyenne de la Faculté de droit de votre université, Eugénie Brouillet, et du politiste Guy Laforest, ce colloque a réuni avec brio des universitaires de partout au Québec et au Canada et a été l'occasion de remettre à l'honneur l'histoire politique, un domaine passablement négligé par nos universités aujourd'hui. De beaux échanges ont ponctué ce colloque qui mêlait les perspectives et les disciplines et qui a attiré un public nombreux.

Une seule ombre au tableau, cependant : l'insertion impromptue, demandée par votre cabinet, d'une allocution du gouverneur général David Johnston dans le programme des délibérations scientifiques du colloque. Cette intervention du gouverneur général, survenue après le déroulement d'un premier atelier de nos travaux, en a surpris plusieurs et a même causé

quelque malaise. Vous avez vous-même prononcé votre propre allocution, après celle du gouverneur général dans l'auditorium Roland-Arpin du musée, où s'accomplissent les lois du protocole applicable à ce représentant de la reine du Canada, Elisabeth II. Une fois les allocutions dites, les travaux ont repris leur cours normal, mais déjà flottait sur cette assemblée scientifique l'impression que le Pouvoir venait de rappeler son existence aux amoureux du Savoir, et ce, avec votre caution personnelle.

Or, nous semble-t-il, cette intervention du gouverneur général met en jeu un principe fondamental de la vie universitaire : la liberté académique. Celle-ci implique que les universitaires, dans l'accomplissement de leurs activités, puissent travailler dans des forums qui soient libres de l'intervention des pouvoirs extérieurs, qu'ils soient politiques ou civils. Cette garantie de liberté est essentielle pour assurer l'indépendance de la recherche et de la critique. Elle suppose aussi que certaines séparations soient observées entre les pouvoirs et l'université, y compris dans le déroulement des activités scientifiques des universitaires.

## Liberté académique

Nous savons certes que la recherche n'évolue pas en vase clos, qu'elle peut concourir à quelque but qui sert la société, comme ici la commémoration d'un événement déterminant dans la formation du régime politique canadien. D'ailleurs, le programme du colloque avait prévu accorder une tribune à des représentants du pouvoir la veille des délibérations scientifiques, en ouverture officielle du colloque, où se sont illustrés MM. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, et Jean-Marc Fournier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne. Le gouverneur général aurait pu prononcer son allocution à ce moment ou en clôture du colloque, le samedi après-midi, en laissant ainsi intacte la partie savante du colloque.

Or, sans prêter d'intention malveillante au gouverneur général, nous estimons que sa fonction n'est pas neutre. Ce qu'il incarne institutionnellement faisait justement partie de la matière des discussions de ce colloque, soit la place et la portée du principe monarchique consacré par les résolutions de Québec d'octobre 1864. Après tout, ce colloque n'en était pas un de chimie organique ou d'archéologie assyrienne.

A une époque où l'on attend de l'université qu'elle ouvre ses portes à la société et multiplie les partenariats avec les pouvoirs, les entreprises et les communautés, il importe aussi à un recteur de protéger la liberté académique de tous les membres de son institution, dans ses murs et hors ses murs. Le préambule de la Charte constitutive de l'Université Laval rappelle que « l'Université constitue l'un des groupes qui exercent le droit de l'humanité à poursuivre librement la recherche de la vérité au bénéfice de la société ». La convention collective signée entre l'Université Laval et le syndicat de ses professeurs garantit la « liberté universitaire » « sans aucune contrainte discriminatoire qu'elle soit institutionnelle ou externe ». Enfin, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université affirmait, dans une déclaration de principes adoptée en mai 1995, que « [l]es États démocratiques reconnaissent aux institutions universitaires le droit à l'autonomie afin d'assurer la réalisation de leur mission sans ingérence induite de la part des gouvernements, des Églises, des corporations, des corps policiers et tous groupes d'intérêt ou institutions ».

Vous n'êtes pas insensible à cette question, puisque vous avez fait de la protection de la liberté universitaire l'un des engagements de votre second mandat au rectorat. Nous exprimons ici le vœu que les prochains colloques organisés sous les auspices de votre université, en particulier ceux où la commémoration se marie avec l'enquête scientifique, sauront mieux séparer ce qui revient à l'une et à l'autre.

## Docteur Jekyll et M. Hyde



FRANCINE PELLETIER

L'État, à plus forte raison une société d'État, n'a pas de place dans les chambres à coucher de la nation.

Depuis le congédiement-surprise de l'animateur de radio de CBC Jian Ghomeshi, dimanche dernier, la phrase revient comme un leitmotiv. Le Canada n'a pas souvent connu de scandale sexuel, encore moins la vénérable CBC, et celui-ci en est tout un. À la barre de la populaire émission *Q with Jian Ghomeshi*, l'homme de 47 ans a été remercié à cause de pratiques sexuelles douteuses. Bien que la CBC refuse de dire exactement ce qu'il y a derrière ce congédiement, ce qui participe à lui donner des airs de matante offusquée, le principal concerné a pris le taureau par les cornes dans un long avis sur Facebook. « Vous allez apprendre comment je commets toutes sortes d'actes agressifs mal famés dans la chambre à coucher. Et on insinuera que le consentement n'y était pas. Ce qui est un mensonge. »

L'animateur vedette admet volontiers s'adonner à des pratiques sexuelles « aventureuses » (BDSM : bondage, domination, sadomasochisme), mais toujours selon les règles de l'art. Tout le monde consent et on peut tout arrêter en utilisant des mots clés. Et puis, de quel droit la CBC vient-elle se frotter le nez dans son intimité sexuelle ?

La chose est tellement surprenante, désolante, en fait, qu'il est tentant de conclure à la rectitude politique de la CBC. Jian Ghomeshi est d'ailleurs assez convaincant en parlant d'une « campagne de vengeance et de démonisation » de la part d'une petite amie éconduite. Seulement, un article paru lundi dans le *Toronto Star* dépeint une situation beaucoup plus trouble encore, situation, on imagine, que ne pouvait ignorer la direction de CBC.

D'abord, le quotidien a recueilli le témoignage non pas d'une, mais de quatre plaignantes. Une ex-employée de la CBC raconte comment Jian Ghomeshi lui aurait agrippé une fesse en lui chuchotant : « I want to hate f--- you. » Les trois autres, de jeunes admiratrices de l'animateur radio, racontent qu'elles ont été violentées sans leur consentement lors de rendez-vous galants. « Elles allaient avoir été frappées à coups de poing ou à main ouverte, avoir été mordues, étranglées jusqu'à presque perdre connaissance, et avoir été abusées verbalement durant et après l'échange sexuel. » Les trois confirment qu'elles avaient donné leur accord à des échanges sexuels rudes (*rough sex*), mais nient avoir été consultées lors des débats. Une d'entre elles, qui se serait rendue chez l'animateur, aurait été giflée violemment le moment qu'elle posa le pied dans l'appartement, et plus tard étranglée et frappée à répétition.

Evidemment, il aurait été immensément préférable, pour la crédibilité de ces témoignages comme pour celle de CBC, s'il y avait eu plaintes à la police. Ce que les quatre femmes ont refusé de faire ; elles ne sont pas non plus identifiées. On peut les comprendre. Une jeune blogueuse, Carla Ciccone, a été hachée menu après qu'elle a raconté une sortie peu réjouissante en compagnie d'un « animateur de radio bien connu de Toronto ». Une vidéo la traitant de « salope de l'Internet » a été visionnée 397 000 fois. Son blogue raconte en détail le comportement d'un homme (tout le monde a reconnu Ghomeshi) qui abuse de sa situation de personnalité publique pour harceler sexuellement une femme qu'il veut entraîner au lit.

S'il s'agissait tout simplement d'un Don Juan un peu trop agressif ou encore d'un homme porté sur des pratiques sexuelles osées, Jian Ghomeshi serait toujours à l'antenne de CBC. Le problème n'est pas le type de sexualité auquel il s'adonne, mais la violence envers les femmes que de telles pratiques parfois sous-entendent. C'est d'ailleurs une éducatrice de BDSM qui le dit : le sexe « kinky » sert trop souvent d'alibi pour tabasser des femmes. Dans un long article publié sur son blogue, *sexgeek.wordpress.com*, elle dit douter de plus que Ghomeshi s'adonne, comme il le clame, à « une version légère de Cinquante nuances de Grey ». « Une version soft impliquerait des obscénités et peut-être s'attacher une cravate », dit-elle. Mais frapper, étouffer, étrangler une femme qu'on voit pour la première fois ?

Jian Ghomeshi est-il victime de diffamation comme il le clame ? Qui sait ? Mais voici un autre exemple d'un homme de pouvoir (médiatique, dans ce cas-ci) dont le comportement sexuel est aux antipodes de son comportement de tous les jours. (La liste est longue : Bill Clinton, Dominique Strauss-Kahn, Anthony Weiner, Eliot Spitzer...) Un homme charmant, intelligent, sensible qui, dans le département sexuel, perd les pédales. Ce doublement à la docteur Jekyll et monsieur Hyde est troublant, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'hommes estimés et estimables.

fpelletier@ledevoir.com

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héléne Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédéric Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Eric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérard Dallaire (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre), équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants), correction : Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant, soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétariat), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis), DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Ellimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire), PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zematits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez, ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

## ACTUALITÉS

## SANTÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

pour un cancer, dit M<sup>e</sup> Ménard. Mais le libre-choix, il concerne l'établissement. C'est-à-dire les 19 nouveaux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Les différents points de services, ce sont comme les étages d'un hôpital. Le CISSS de la Montérégie pourra choisir où les patients sont obligés d'aller», dénonce-t-il.

«C'est mon devoir de le dire, c'est un changement très substantiel aux droits des citoyens qu'on fait. On va mettre les gens devant le fait accompli!»

## L'âge de pierre de la transparence

Ce n'est qu'une première inquiétude sur une longue liste. Les pouvoirs sans précédent que s'accorde le ministre et le manque de transparence y figurent.

«Le réseau n'appartient pas au ministre, dit M<sup>e</sup> Ménard. C'est clair qu'il veut se l'approprier. Il y a des valeurs et des manières de faire dans ce réseau qui ne correspondent pas à l'approche coup de poing du ministre.»

M<sup>e</sup> Ménard estime que les travailleurs et les cadres du réseau s'inscriront en faux contre la réforme, comme cela est déjà d'ailleurs perceptible. «On a beau décréter une approche autoritaire, si le réseau n'est pas mobilisé, il ne va pas livrer la marchandise. On se dirige vers une résistance.»

L'avocat s'étonne de ce que le projet de loi prévoit soustraire les futurs règlements au



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

«Le réseau de la santé n'appartient pas au ministre», affirme Jean-Pierre Ménard.

processus de publication et de consultation dans *La Gazette officielle*. «C'est ce qu'on fait pour les lois spéciales, les mesures d'urgence, remarque le juriste. C'est inquiétant, car ça va faire tout débat public, on va apprendre que c'est final après que ça aura été décidé derrière des portes closes.» Après des années de combat pour la transparence, M<sup>e</sup> Ménard juge qu'on revient «à l'âge de pierre en matière d'opacité».

## Une approche inefficace

Jean-Pierre Ménard reproche aussi au projet de loi de ne répondre en rien aux problèmes auxquels il prétend pourtant s'attaquer. L'objectif général, comme libellé dans le projet de loi, est de «simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacé de ce réseau».

Or, qu'en est-il dans les 165 articles qui constituent le projet de loi 10? Rien, selon

M<sup>e</sup> Ménard. L'accès, d'abord. «L'expérience des fusions de 2003 nous a montré qu'elles n'ont pas un gros impact sur l'accès aux services. Car l'accès n'est pas une question de structures, mais de ressources, de culture, d'approche. On peut fusionner cinq CHSLD, mais on va avoir la même liste d'attente si on n'augmente pas l'offre de services!» Idem pour les corridors de services promis par Gaétan Barrette et qu'il pourra décréter lui-même directement de Québec. «Si la maternité de Sainte-Justine est complète, on ne peut pas faire de miracle et lui faire accepter plus de patientes à risque des régions sans ajouter des ressources», estime M<sup>e</sup> Ménard.

En ce qui concerne la qualité et la sécurité des soins, «pas un mot du projet de loi n'en parle», remarque-t-il. Alors que les compressions s'accumulent, les risques augmentent, au contraire, souligne-t-il.

Et comment parler d'effi-

cience et d'efficacité en excluant toute réforme touchant la pratique médicale? Impossible, argue l'avocat. «Notre modèle de pratique médicale a près de 50 ans, et on le traite comme une vache sacrée, alors qu'il empêche le système d'être efficace et efficient», s'insurge-t-il. Jean-Pierre Ménard rappelle que ce ne sont pas les structures, mais bien l'activité médicale qui pèse le plus lourd dans le budget du réseau.

D'autant plus si, comme certains le craignent, le privé vient s'immiscer dans l'équation. Le projet de loi est muet sur le sujet, tout en laissant manifestement la porte ouverte à des ententes de services avec le privé, sans l'expliquer. «On ne connaît pas les véritables intentions du ministre. Mais le privé ne doit pas être une réponse. Le privé est incapable de rendre les services à coût compétitif en raison de la marge de profit qu'il recherche», tranche l'avocat.

Devant les pouvoirs importants du ministre, de nombreux lobbys tenteront de l'influencer, prédit-il. Médecins, industrie pharmaceutique, milieu des affaires ou patients, qui aura le plus de poids? «Le lobby des patients est le plus faible», avertit M<sup>e</sup> Ménard. Il faut créer un contrepoint autre que le lobbyisme, renforcer les comités des usagers, leur donner pouvoir et ressources pour leur permettre d'être les chiens de garde locaux.»

Le Devoir

**D** Lire aussi | La lettre de Jean-Pierre Ménard au ministre Barrette. [LeDevoir.com](#)

*Guerre est bien plus qu'un simple prélude à la Deuxième.»*

## Une jambe de bois

Le professeur souligne aussi l'importance de la redécouverte de la tragédie pour les familles, les gens ordinaires, par-delà les versions officielles et les raisons d'État, ce qu'on peut appeler la politique de la mémoire. Les pertes humaines du conflit frisent les vingt millions de morts, auxquels on peut lier la vingtaine de millions de victimes de la pandémie de grippe étendue par les mouvements de troupes en 1918.

L'Histoire (avec une grande hache...) s'abat sur le vulgum pecus, qui en fait toujours les frais. La famille Leonhard a été marquée profondément par le conflit. Son grand-père a fait la Grande Guerre. Il a ensuite épousé la veuve de son frère, mort au combat.

«Des histoires semblables ont touché des dizaines de milliers de familles dans le monde, en Allemagne, en Russie, en France. Des associations regroupaient des couples ainsi formés. Je n'ai donc pas écrit une histoire concentrée autour des dirigeants, politiques ou militaires. Je propose un récit expérientiel qui inclut les enfants, les adolescents, les femmes, etc. C'est une perspective beaucoup plus panoramique, qui parle des effets de la guerre sur les peuples et les individus.»

Jörn Leonhard raconte qu'après une conférence prononcée dans une petite ville en Bavière, en septembre, deux sœurs octogénaires sont venues le saluer et lui ont demandé de les accompagner à leur voiture. Dans le coffre, elles avaient apporté une prophète ancienne, une jambe artificielle en bois qu'elles conservent dans leur salon depuis la mort du vétéran dans les années 1960.

«Elles voulaient me dire que, peu important les versions et les interprétations de cette guerre, cet artefact concentrait ce que le conflit avait signifié pour leur père et sa famille. Le vieux soldat avait gravé dans le bois les noms des batailles auxquelles il avait participé avant de perdre sa jambe. C'était de l'histoire en concentré, un monument personnel...»

Le Devoir

## PÉLADEAU

SUIITE DE LA PAGE 1

d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise de 20%, soit à «son niveau d'avant les coupes». Québec Média et sa filiale Groupe TVA «bénéficient indirectement» de ce crédit d'impôt par le biais «des producteurs indépendants qui le réclament afin de défrayer les coûts de production des émissions» diffusées sur le Réseau TVA et huit chaînes spécialisées, a-t-il indiqué à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Le député PKP a-t-il contrevenu au code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale en appelant le gouvernement libéral à revoir sa décision de couper dans l'aide à l'industrie cinématographique et télévisuelle? L'article 25 commande notamment aux députés de «[ne pas] participer aux débats sur [une] question [ou ils ont] un intérêt personnel et financier distinct de celui de l'ensemble des députés ou de la population».

## «Question hautement pertinente»

Il s'agit d'une «question hautement pertinente», a indiqué le commissaire à l'éthique et à la déontologie, Jacques Saint-Laurent, dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir* mardi après-midi. Il se refuse à tout commentaire tant et aussi longtemps qu'il n'a pas tiré au clair l'intervention de M. Pélaudeau après d'un «haut dirigeant» — expression utilisée par PKP — d'Investissement Qué-

bec sur une transaction impliquant Québecor. «Ce serait un peu prématuré pour moi vu l'enquête en cours de répondre. Je suis contraint de retenir mes commentaires», a-t-il dit.

M. Saint-Laurent souligne néanmoins que les «obligations» des députés inscrites au code, particulièrement celles leur interdisant «d'agir pour favoriser des intérêts personnels», ont une «portée très large». D'ailleurs, il compte préciser la «portée» de l'article 25 dans son rapport d'enquête sur l'affaire PKP. «[Je veux] faire en sorte que la portée de cet article-là soit mieux comprise non seulement par les députés, mais aussi par la population en général», a-t-il affirmé au *Devoir*.

## «Éthique parlementaire»

Les partis politiques peinent toujours à s'entendre sur les modalités d'un forum de réflexion des questions liées à l'indépendance journalistique. Ils tâcheront mercredi de trouver une «formule qui rallie», selon le leader du gouvernement Jean-Marc Fournier.

Le Conseil de presse a refusé d'«étudier» à sa demande «les effets que pourrait avoir le fait qu'un député ou un membre du conseil exécutif contrôle une entreprise de presse».

«Il n'est pas dans la nature du Conseil de diriger une étude qui relève de l'éthique parlementaire», a indiqué le tribunal d'honneur mardi après-midi.

En début de journée, M. Fournier s'était dit

disposé à confier au Conseil de presse le soin de produire un rapport sur la question des «relations» entre les politiques et les médias, tout en ne fermant pas la porte à la tenue d'une commission parlementaire. «Comme tout rapport à l'Assemblée, par la suite, les élus s'en saisissent.» Le leader de l'opposition officielle, Agnès Maltais, craint de voir une commission parlementaire se transformer en «tribunal politique».

M. Pélaudeau «appuyait» entièrement l'idée de confier au Conseil de presse la tâche de démêler les questions liées à l'indépendance journalistique. «La suggestion est tout à fait appropriée et valable», avait-il dit, refusant toutefois d'expliquer les raisons ayant incité Québecor à boudier le tribunal d'honneur des médias. «Je ne pense pas qu'on va dissierter longuement sur le conseil de presse.»

D'autre part, l'actionnaire de contrôle de Québecor n'écartait toujours pas la possibilité de contester devant les tribunaux toute nouvelle règle visant à le forcer à choisir entre l'Assemblée nationale et Québecor. «On verra comment le gouvernement établira la suite à donner», a-t-il affirmé dans un bref impromptu de presse.

«Tous les Québécois doivent se sentir concernés par l'indépendance des médias quant au pouvoir politique», a fait valoir le chef caquiste François Legault. Selon lui, «les lois ne sont pas adaptées» à l'heure actuelle à la présence d'un patron de presse dans le Salon bleu l'Assemblée nationale. «Il y a un problème. Pour moi, c'est tellement une évidence.»

Le Devoir



Pierre Karl Péladeau

## ALLEMAGNE

SUIITE DE LA PAGE 1

Ce livre, son livre, c'est *Die Büchse der Pandora. Geschichte des Ersten Weltkriegs*, paru à Munich chez C.H. Beck. Cette «boîte de Pandore» n'est pas encore traduite, ni en anglais ni en français, contrairement aux *Somnambules*, maître ouvrage sur le même sujet de l'Australien Christopher Clark.

«Le livre de Christopher, que je connais bien, traite des causes de la guerre. Mon propre travail propose plutôt une histoire générale du conflit. Je voulais aussi m'éloigner des perspectives nationales qui dominent l'historiographie et plus particulièrement des perspectives allemandes, françaises et britanniques qui priment les autres.»

Sa formation à Heidelberg et à Oxford, comme comparatiste, spécialiste du libéralisme, de l'impérialisme et du nationalisme européens au XIX<sup>e</sup> siècle, l'aide à s'extirper des points de vue par trop réducteurs. «Le regard posé sur cette période se concentre trop souvent sur le front ouest en oubliant la perspective mondiale, dit Herr Leonhard. Je me suis intéressé à la signification du conflit à l'Est, en Afrique, en Asie, dans les dominions britanniques. J'ai voulu développer sérieusement cette idée d'une guerre totale, mondiale.»

Il fournit alors l'exemple de Verdun. Dans deux ans, les commémorations internationales se concentreront assurément sur cette épouvantable bataille alors que, dans les faits, à la même période, plus de soldats ont perdu la vie en Galicie, région orientale tapon. Ces morts ont pour ainsi dire disparu de la mémoire collective avec la chute des empires.

## Une guerre de Trente Ans

Cette dénationalisation du regard semble d'autant plus nécessaire (et paradoxale) par rapport à un événement-monument en partie causé par le nationalisme. «En Allemagne, 2014 marque aussi un tournant parce qu'une nouvelle gé-



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'historien de la Première Guerre mondiale Jörn Leonhard, de l'Université de Fribourg

nération d'historiens s'éloigne du débat sur la culpabilité allemande qui a tant occupé les générations précédentes, enchaîne le professeur, né en 1967. Pour moi, comme pour d'autres plus jeunes historiens, cette question de la culpabilité a été évacuée il y a plusieurs années déjà.»

Tout de même, la commémoration du conflit ne semble pas prendre là-bas l'ampleur observée en Angleterre, en France ou ici. Un seul musée national de Berlin propose une grande exposition. Les éditeurs germanophones sont entrés dans la ronde mémorielle sans trop y croire.

«Ils ont eu tort et ont été surpris comme tout le monde, tranche le professeur. Il n'y a qu'une seule expo d'envergure nationale à Berlin, c'est vrai. Mais il y a aussi plus de 300 expositions régionales et locales partout en Allemagne.»

Lui-même va donner quelque 130 conférences sur le sujet pendant l'année universitaire. Il était à Montréal pour en prononcer une au Musée des beaux-arts, dans le cadre de l'exposition *De Van Gogh à Kandinsky*.

«Il faut aussi distinguer la perception officielle de l'intérêt populaire. En janvier, un fonctionnaire de la chancellerie

m'a téléphoné de Berlin pour me demander pourquoi cette guerre était si importante pour les Anglais et les Français alors que les Allemands pensent plutôt à la Deuxième Guerre mondiale, à l'intégration européenne, etc. J'ai répondu que, pour les Anglais, les Français, mais aussi les Canadiens ou les Australiens, 1914 marque un tournant du XX<sup>e</sup> siècle.»

Pour les Allemands, l'Apocalypse 1.0 est plutôt conceptualisée comme la première des deux guerres mondiales. Pour eux, le Troisième Reich et la Shoah démarquent radicalement un avant et un après, un point de rupture dans la trame sociohistorique.

«Dans un sens, l'Allemagne voit cette période comme une nouvelle guerre de Trente Ans [1618-1648], née en Allemagne. Mais la commémoration commence à modifier la perspective. La grande surprise vient de là d'ailleurs. Tout le monde pensait que l'affaire serait réglée avec quelques cérémonies cet été. Au contraire, un tas de questions ont surgi, non seulement autour de la continuité de 1914 à 1933, de la genèse d'Hitler ou du mythe du coup de poignard dans le dos. Maintenant, beaucoup d'Allemands découvrent que la Première

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel [agenda@ledevoir.com](mailto:agenda@ledevoir.com)